

SÉNAT

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2021-2022

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du mardi 23 novembre 2021

(27^e jour de séance de la session)



**PREMIER
MINISTRE**

Direction de l'information
légale et administrative

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. GÉRARD LARCHER

Secrétaires :

Mme Esther Benbassa, M. Pierre Cuypers.

1. **Procès-verbal** (p. 11189)
2. **Candidatures à une mission d'information** (p. 11189)
3. **Loi de finances pour 2022. – Suite de la discussion et rejet d'un projet de loi** (p. 11189)

Article 19 et état A (p. 11189)

Amendement n° I-788 du Gouvernement. – Rejet.

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances

M. Olivier Dussopt, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics

M. Jérôme Bascher

M. Didier Rambaud

Rejet de l'ensemble de l'article et de l'état annexé.

Vote sur l'ensemble de la première partie du projet de loi (p. 11209)

Mme Esther Benbassa

M. Rémi Féraud

M. Didier Rambaud

Mme Vanina Paoli-Gagin

M. Bruno Retailleau

Mme Sophie Taillé-Polian

M. Pascal Savoldelli

Mme Sylvie Vermeillet

M. Jean-Claude Requier

M. Olivier Dussopt, ministre délégué

Rejet, par scrutin public n° 49, de la première partie, modifiée, entraînant le rejet de l'ensemble du projet de loi de finances pour 2022.

M. Claude Raynal, président de la commission des finances

M. le président

4. **Convocation de la conférence des présidents** (p. 11217)

5. **Ordre du jour** (p. 11217)

Nomination de membres d'une mission d'information
(p. 11217)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. GÉRARD LARCHER

Secrétaires :
Mme Esther Benbassa,
M. Pierre Cuypers.

M. le président. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à quatorze heures trente-cinq.)

1

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

CANDIDATURES À UNE MISSION D'INFORMATION

M. le président. L'ordre du jour appelle la nomination des membres de la mission d'information sur le thème : « Protéger et accompagner les individus en construisant la sécurité sociale écologique du XXI^e siècle. »

Conformément à l'article 8 du règlement, les listes des candidats remises par les groupes politiques ont été publiées.

Elles seront ratifiées s'il n'y a pas d'opposition dans le délai d'une heure prévu par notre règlement.

3

LOI DE FINANCES POUR 2022

SUITE DE LA DISCUSSION ET REJET D'UN PROJET DE LOI

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 2022, adopté par l'Assemblée nationale (projet n° 162, rapport général n° 163).

Dans la suite de la discussion des articles de la première partie, nous en sommes parvenus à l'examen de l'article d'équilibre et de l'état A sur les voies et moyens.

PREMIÈRE PARTIE (SUITE)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER

TITRE II

DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉQUILIBRE DES RESSOURCES ET DES CHARGES

Article 19 et état A

① I. – Pour 2022, les ressources affectées au budget, évaluées dans l'état A annexé à la présente loi, les plafonds des charges et l'équilibre général qui en résulte sont fixés aux montants suivants :

②

<i>(En millions d'euros*)</i>			
	Ressources	Charges	Solde
Budget général			
Recettes fiscales brutes / dépenses brutes	417 311	522 187	
À déduire : Remboursements et dégrèvements	130 608	130 608	
Recettes fiscales nettes / dépenses nettes	286 703	391 579	
Recettes non fiscales	19 284		
Recettes totales nettes / dépenses nettes	305 987	391 579	
À déduire : Prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et de l'Union européenne	69 628		
Montants nets pour le budget général	236 359	391 579	-155 220
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants	6 281	6 281	

Montants nets pour le budget général y compris fonds de concours	242 640	397 860	
Budgets annexes			
Contrôle et exploitation aériens	2 381	2 381	0
Publications officielles et information administrative	164	150	+14
Totaux pour les budgets annexes	2 545	2 531	+14
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants			
Contrôle et exploitation aériens	18	18	
Publications officielles et information administrative	0	0	
Totaux pour les budgets annexes y compris fonds de concours	2 564	2 549	
Comptes spéciaux			
Comptes d'affectation spéciale	73 237	73 218	+19
Comptes de concours financiers	131 063	131 171	-107
Comptes de commerce (solde)			+76
Comptes d'opérations monétaires (solde)			+87
Solde pour les comptes spéciaux			+76
Solde général			-155 130
* Les montants figurant dans le présent tableau sont arrondis au million d'euros le plus proche ; il résulte de l'application de ce principe que le montant arrondi des totaux et sous-totaux peut ne pas être égal à la somme des montants arrondis entrant dans son calcul.			

- ③
- ④ II. – Pour 2022 :
- ⑤ 1° Les ressources et les charges de trésorerie qui concourent à la réalisation de l'équilibre financier sont évaluées comme suit :
- ⑥

<i>(En milliards d'euros)</i>	
Besoin de financement	
Amortissement de la dette à moyen et long termes	147,9
Dont remboursement du nominal à valeur faciale	144,3
Dont suppléments d'indexation versés à l'échéance (titres indexés)	3,6
Amortissement de la dette reprise de SNCF Réseau	3,1
Amortissement des autres dettes reprises	0,0
Déficit budgétaire	155,1
Autres besoins de trésorerie	-3,6
Total	302,5
Ressources de financement	
Émissions de dette à moyen et long termes, nettes des rachats	260,0
Ressources affectées à la Caisse de la dette publique et consacrées au désendettement	1,9
Variation nette de l'encours des titres d'État à court terme	5,0
Variation des dépôts des correspondants	0,0
Variation des disponibilités du Trésor à la Banque de France et des placements de trésorerie de l'État	32,1

Autres ressources de trésorerie	3,5
Total	302,5

- 7° Le ministre chargé des finances est autorisé à procéder, en 2022, dans des conditions fixées par décret :
- 8° a) À des emprunts à long, moyen et court termes libellés en euros ou en autres devises pour couvrir l'ensemble des charges de trésorerie ou pour renforcer les réserves de change ;
- 9° b) À l'attribution directe de titres de dette publique négociable à la Caisse de la dette publique ;
- 10° c) À des conversions facultatives, à des opérations de pension sur titres d'État ;
- 11° d) À des opérations de dépôts de liquidités auprès de la Caisse de la dette publique, auprès de la Société de prise de participations de l'État, auprès du Fonds européen de stabilité financière, auprès du Mécanisme européen de stabilité, auprès des institutions et agences financières de l'Union européenne, sur le marché inter-bancaire de la zone euro et auprès des États de la même zone ;
- 12° e) À des souscriptions de titres de créances négociables émis par des établissements publics administratifs, à des rachats, à des échanges d'emprunts, à des échanges de devises ou de taux d'intérêt, à l'achat ou à la vente d'options, de contrats à terme sur titres d'État ou d'autres instruments financiers à terme ;
- 13° 3° Le plafond de la variation nette, appréciée en fin d'année et en valeur nominale, de la dette négociable de l'État d'une durée supérieure à un an est fixé à 115,7 milliards d'euros.
- 14° III. – Pour 2022, le plafond d'autorisation des emplois rémunérés par l'État, exprimé en équivalents temps plein travaillé, est fixé au nombre de 1 941 435.
- 15° IV. – Pour 2022, les éventuels surplus mentionnés au 10° du I de l'article 34 de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances sont utilisés dans leur totalité pour réduire le déficit budgétaire.
- 16° Il y a constatation de tels surplus si, pour l'année 2022, le produit des impositions de toute nature établies au profit de l'État net des remboursements et dégrèvements d'impôts, révisé dans la dernière loi de finances rectificative pour l'année 2022 ou, à défaut, dans le projet de loi de finances pour 2023, est, à législation constante, supérieur à l'évaluation figurant dans l'état A mentionné au I du présent article.

ÉTAT A

VOIES ET MOYENS

I. – BUDGET GÉNÉRAL

(En euros)		
Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Évaluation pour 2022
	1. Recettes fiscales	
	11. Impôt sur le revenu	102 859 372 398
1101	Impôt sur le revenu	102 859 372 398
	12. Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles	2 463 000 000
1201	Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles	2 463 000 000
	13. Impôt sur les sociétés	65 784 185 116
1301	Impôt sur les sociétés	65 784 185 116
	13 bis. Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés	1 384 544 484
1302	Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés	1 384 544 484
	13 ter. Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de l'impôt sur les sociétés	300 000 000
1303	Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de l'impôt sur les sociétés	300 000 000
	14. Autres impôts directs et taxes assimilées	23 934 337 560
1401	Retenues à la source sur certains bénéficiaires non commerciaux et de l'impôt sur le revenu	950 059 706

1402	Retenues à la source et prélèvements sur les revenus de capitaux mobiliers et le prélèvement sur les bons anonymes	4 158 627 733
1403	Prélèvements sur les bénéfices tirés de la construction immobilière (loi n° 63-254 du 15 mars 1963, art. 28-IV)	0
1404	Précompte dû par les sociétés au titre de certains bénéfices distribués (loi n° 65-566 du 12 juillet 1965, art. 3)	0
1405	Prélèvement exceptionnel de 25 % sur les distributions de bénéfices	0
1406	Impôt sur la fortune immobilière	2 333 000 000
1407	Taxe sur les locaux à usage de bureaux, les locaux commerciaux et de stockage	0
1408	Prélèvements sur les entreprises d'assurance	130 747 639
1409	Taxe sur les salaires	0
1410	Cotisation minimale de taxe professionnelle	565 510
1411	Cotisations perçues au titre de la participation des employeurs à l'effort de construction	20 043 704
1412	Taxe de participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue	28 062 759
1413	Taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité	89 724 183
1415	Contribution des institutions financières	0
1416	Taxe sur les surfaces commerciales	216 442 407
1421	Cotisation nationale de péréquation de taxe professionnelle	1 442 371
1427	Prélèvements de solidarité	11 462 270 502
1430	Taxe sur les services numériques	518 363 909
1431	Taxe d'habitation sur les résidences principales	3 064 000 000
1497	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (affectation temporaire à l'État en 2010)	73 000 000
1498	Cotisation foncière des entreprises (affectation temporaire à l'État en 2010)	3 000 000
1499	Recettes diverses	884 987 137
	15. Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	20 357 091 350
1501	Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	20 357 091 350
	16. Taxe sur la valeur ajoutée	163 598 523 423
1601	Taxe sur la valeur ajoutée	163 598 523 423
	17. Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes	36 629 989 514
1701	Mutations à titre onéreux de créances, rentes, prix d'offices	550 264 494
1702	Mutations à titre onéreux de fonds de commerce	198 456 204
1703	Mutations à titre onéreux de meubles corporels	200 000
1704	Mutations à titre onéreux d'immeubles et droits immobiliers	84 330 000
1705	Mutations à titre gratuit entre vifs (donations)	3 136 000 000
1706	Mutations à titre gratuit par décès	14 459 000 000
1707	Contribution de sécurité immobilière	853 613 091
1711	Autres conventions et actes civils	455 797 803
1712	Actes judiciaires et extrajudiciaires	0

1713	Taxe de publicité foncière	579 407 115
1714	Prélèvement sur les sommes versées par les organismes d'assurance et assimilés à raison des contrats d'assurance en cas de décès	379 170 080
1715	Taxe additionnelle au droit de bail	0
1716	Recettes diverses et pénalités	205 615 343
1721	Timbre unique	375 000 000
1722	Taxe sur les véhicules de société	0
1723	Actes et écrits assujettis au timbre de dimension	0
1725	Permis de chasser	0
1726	Produit de la taxe additionnelle à la taxe sur les certifications d'immatriculation des véhicules	949 584 318
1751	Droits d'importation	0
1753	Autres taxes intérieures	5 327 456 040
1754	Autres droits et recettes accessoires	4 782 875
1755	Amendes et confiscations	47 445 850
1756	Taxe générale sur les activités polluantes	870 000 000
1757	Cotisation à la production sur les sucres	0
1758	Droit de licence sur la rémunération des débitants de tabac	0
1761	Taxe et droits de consommation sur les tabacs	74 664 386
1766	Garantie des matières d'or et d'argent	0
1768	Taxe spéciale sur certains véhicules routiers	184 947 300
1769	Autres droits et recettes à différents titres	12 363 796
1773	Taxe sur les achats de viande	0
1774	Taxe spéciale sur la publicité télévisée	26 207
1776	Redevances sanitaires d'abattage et de découpage	56 302 367
1777	Taxe sur certaines dépenses de publicité	24 058 309
1780	Taxe de l'aviation civile	0
1781	Taxe sur les installations nucléaires de base	560 000 000
1782	Taxes sur les stations et liaisons radioélectriques privées	28 247 107
1785	Produits des jeux exploités par la Française des jeux (hors paris sportifs)	2 916 293 028
1786	Prélèvements sur le produit des jeux dans les casinos	641 000 000
1787	Prélèvement sur le produit brut des paris hippiques	398 000 000
1788	Prélèvement sur les paris sportifs	1 082 713 801
1789	Prélèvement sur les jeux de cercle en ligne	84 000 000
1790	Redevance sur les paris hippiques en ligne	0
1797	Taxe sur les transactions financières	1 128 000 000
1798	Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (affectation temporaire à l'État en 2010)	0
1799	Autres taxes	963 250 000

2. Recettes non fiscales		
	21. Dividendes et recettes assimilées	3 082 400 000
2110	Produits des participations de l'État dans des entreprises financières	1 603 000 000
2116	Produits des participations de l'État dans des entreprises non financières et bénéfiques des établissements publics non financiers	1 430 400 000
2199	Autres dividendes et recettes assimilées	49 000 000
	22. Produits du domaine de l'État	1 125 604 870
2201	Revenus du domaine public non militaire	184 000 000
2202	Autres revenus du domaine public	5 000 000
2203	Revenus du domaine privé	231 508 870
2204	Redevances d'usage des fréquences radioélectriques	703 096 000
2209	Paiement par les administrations de leurs loyers budgétaires	0
2211	Produit de la cession d'éléments du patrimoine immobilier de l'État	0
2212	Autres produits de cessions d'actifs	0
2299	Autres revenus du Domaine	2 000 000
	23. Produits de la vente de biens et services	2 699 302 757
2301	Remboursement par l'Union européenne des frais d'assiette et de perception des impôts et taxes perçus au profit de son budget	531 326 564
2303	Autres frais d'assiette et de recouvrement	1 165 184 800
2304	Rémunération des prestations assurées par les services du Trésor public au titre de la collecte de l'épargne	37 346 414
2305	Produits de la vente de divers biens	33 337
2306	Produits de la vente de divers services	3 411 642
2399	Autres recettes diverses	962 000 000
	24. Remboursements et intérêts des prêts, avances et autres immobilisations financières	4 130 116 790
2401	Intérêts des prêts à des banques et à des États étrangers	51 600 000
2402	Intérêts des prêts du fonds de développement économique et social	3 950 955
2403	Intérêts des avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics	20 691 383
2409	Intérêts des autres prêts et avances	26 000 000
2411	Avances remboursables sous conditions consenties à l'aviation civile	108 000 000
2412	Autres avances remboursables sous conditions	136 929
2413	Reversement au titre des créances garanties par l'État	12 132 412
2499	Autres remboursements d'avances, de prêts et d'autres créances immobilisées	190 500 000
	25. Amendes, sanctions, pénalités et frais de poursuites	2 251 754 622
2501	Produits des amendes de la police de la circulation et du stationnement routiers	613 523 343
2502	Produits des amendes prononcées par les autorités de la concurrence	900 000 000
2503	Produits des amendes prononcées par les autres autorités administratives indépendantes	50 000 000
2504	Recouvrements poursuivis à l'initiative de l'agence judiciaire de l'État	13 027 501

2505	Produit des autres amendes et condamnations pécuniaires	651 600 000
2510	Frais de poursuite	11 029 603
2511	Frais de justice et d'instance	10 118 931
2512	Intérêts moratoires	56 765
2513	Pénalités	2 398 479
	26. Divers	9 712 052 465
2601	Reversements de Natixis	62 000 000
2602	Reversements au titre des procédures de soutien financier au commerce extérieur	75 000 000
2603	Prélèvements sur les fonds d'épargne gérés par la Caisse des dépôts et consignations	100 000 000
2604	Divers produits de la rémunération de la garantie de l'État	609 999 065
2611	Produits des chancelleries diplomatiques et consulaires	79 978 229
2612	Redevances et divers produits pour frais de contrôle et de gestion	6 785 114
2613	Prélèvement effectué sur les salaires des conservateurs des hypothèques	16 230
2614	Prélèvements effectués dans le cadre de la directive épargne	0
2615	Commissions et frais de trésorerie perçus par l'État dans le cadre de son activité régaliennne	74 000
2616	Frais d'inscription	8 953 831
2617	Recouvrement des indemnisations versées par l'État au titre des expulsions locatives	8 324 941
2618	Remboursement des frais de scolarité et accessoires	5 345 717
2620	Récupération d'indus	20 039 676
2621	Recouvrements après admission en non-valeur	120 878 443
2622	Divers versements de l'Union européenne	7 780 000 000
2623	Reversements de fonds sur les dépenses des ministères ne donnant pas lieu à rétablissement de crédits	26 590 708
2624	Intérêts divers (hors immobilisations financières)	28 927 342
2625	Recettes diverses en provenance de l'étranger	512 796
2626	Remboursement de certaines exonérations de taxe foncière sur les propriétés non bâties (art. 109 de la loi de finances pour 1992)	3 344 745
2627	Soulte sur reprise de dette et recettes assimilées	0
2697	Recettes accidentelles	350 000 000
2698	Produits divers	30 000 000
2699	Autres produits divers	395 281 628
	3. Prélèvements sur les recettes de l'État	
	31. Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales	43 228 002 837
3101	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation globale de fonctionnement	26 802 380 294
3103	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation spéciale pour le logement des instituteurs	5 737 881
3104	Dotation de compensation des pertes de bases de la taxe professionnelle et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	50 000 000
3106	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	6 500 000 000

3107	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	580 632 929
3108	Dotations élu local	101 006 000
3109	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de la collectivité de Corse	57 471 037
3111	Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion	439 206 199
3112	Dotations départementales d'équipement des collèges	326 317 000
3113	Dotations régionales d'équipement scolaire	661 186 000
3118	Dotations globales de construction et d'équipement scolaire	2 686 000
3122	Dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	2 880 213 735
3123	Dotations pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	388 003 970
3126	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle	0
3130	Dotations de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale percevant la taxe d'habitation sur les logements vacants	4 000 000
3131	Dotations de compensation liées au processus de départementalisation de Mayotte	107 000 000
3133	Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires	6 822 000
3134	Dotations de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle	284 278 000
3135	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement transport	48 020 650
3136	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de la collectivité territoriale de Guyane	27 000 000
3137	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit des régions au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage	122 559 085
3138	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de la Polynésie française	90 552 000
3141	Soutien exceptionnel de l'État au profit des collectivités du bloc communal confrontées à des pertes de recettes fiscales et domaniales du fait de la crise sanitaire	100 000 000
3142	Soutien exceptionnel de l'État au profit des régions d'outre-mer confrontées à des pertes de recettes d'octroi de mer et de taxe spéciale de consommation du fait de la crise sanitaire	0
3143	Soutien exceptionnel de l'État au profit de la collectivité de Corse confrontée à certaines pertes de recettes fiscales spécifiques du fait de la crise sanitaire	0
3144	Soutien exceptionnel de l'État au profit de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Wallis-et-Futuna confrontées à certaines pertes de recettes fiscales spécifiques du fait de la crise sanitaire	0
3145	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de taxe foncière sur les propriétés bâties et de cotisation financière des entreprises des locaux industriels	3 641 930 057
3146	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation des communes et établissements publics de coopération intercommunale contributeurs au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) subissant une perte de base de cotisation foncière des entreprises	1 000 000
3147	Prélèvement exceptionnel sur les recettes de l'État de compensation du Fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO)	0
3152	Prélèvement exceptionnel sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales et des groupements de communes qui procèdent à l'abandon ou à la renonciation définitive de loyers	0
	32. Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de l'Union européenne	26 400 000 000

3201	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du budget de l'Union européenne	26 400 000 000
	4. Fonds de concours	
	Évaluation des fonds de concours	6 280 782 321

**RÉCAPITULATION DES RECETTES
DU BUDGET GÉNÉRAL**

		<i>(En euros)</i>
	Intitulé de la recette	Évaluation pour 2022
	1. Recettes fiscales	417 311 043 845
11.	Impôt sur le revenu	102 859 372 398
12.	Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles	2 463 000 000
13.	Impôt sur les sociétés	65 784 185 116
13bis.	Contribution sociale sur les bénéficiaires des sociétés	1 384 544 484
13ter.	Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de l'impôt sur les sociétés	300 000 000
14.	Autres impôts directs et taxes assimilées	23 934 337 560
15.	Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	20 357 091 350
16.	Taxe sur la valeur ajoutée	163 598 523 423
17.	Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes	36 629 989 514
	2. Recettes non fiscales	19 284 126 393
21.	Dividendes et recettes assimilées	3 082 400 000
22.	Produits du domaine de l'État	1 125 604 870
23.	Produits de la vente de biens et services	2 699 302 757
24.	Remboursements et intérêts des prêts, avances et autres immobilisations financières	413 011 679
25.	Amendes, sanctions, pénalités et frais de poursuites	2 251 754 622
26.	Divers	9 712 052 465
	Total des recettes brutes (1 + 2)	436 595 170 238
	3. Prélèvements sur les recettes de l'État	69 628 002 837
31.	Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales	43 228 002 837
32.	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de l'Union européenne	26 400 000 000
	Total des recettes, nettes des prélèvements (1 + 2 - 3)	366 967 167 401
	4. Fonds de concours	6 280 782 321
	Évaluation des fonds de concours	6 280 782 321

II. – BUDGETS ANNEXES

		<i>(En euros)</i>
Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Évaluation pour 2022
	Contrôle et exploitation aériens	
7010	Ventes de produits fabriqués et marchandises	169 610

7061	Redevances de route	1 087 000 000
7062	Redevance océanique	9 000 000
7063	Redevances pour services terminaux de la circulation aérienne pour la métropole	190 000 000
7064	Redevances pour services terminaux de la circulation aérienne pour l'outre-mer	21 000 000
7065	Redevances de route. Autorité de surveillance	
7066	Redevances pour services terminaux de la circulation aérienne. Autorité de surveillance	
7067	Redevances de surveillance et de certification	24 124 206
7068	Prestations de service	2 438 112
7080	Autres recettes d'exploitation	599 547
7400	Subventions d'exploitation	
7500	Autres produits de gestion courante	16 890
7501	Taxe de l'aviation civile	330 809 254
7502	Frais d'assiette et recouvrement sur taxes perçues pour le compte de tiers	4 466 645
7503	Taxe de solidarité - Hors plafond	
7600	Produits financiers	1 594
7781	Produits exceptionnels hors cessions	274 247
7782	Produit de cession des immobilisations affectées à la dette (art. 61 de la loi de finances pour 2011)	2 000 000
9200	Produit de cession hors biens immeubles de l'État et droits attachés	
9700	Produit brut des emprunts	709 539 051
9900	Autres recettes en capital	
	Total des recettes	2 381 439 156
	<i>Fonds de concours</i>	18 336 412
	Publications officielles et information administrative	
A701	Ventes de produits	163 500 000
A710	Produits de fonctionnement relevant de missions spécifiques à l'État	
A728	Produits de fonctionnement divers	500 000
A740	Cotisations et contributions au titre du régime de retraite	
A751	Participations de tiers à des programmes d'investissement	
A768	Produits financiers divers	
A770	Produits régaliens	
A775	Produit de cession d'actif	
A970	Produit brut des emprunts	
A990	Autres recettes en capital	
	Total des recettes	164 000 000
	<i>Fonds de concours</i>	0

<i>(En euros)</i>		
Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Évaluation pour 2022
	Contrôle de la circulation et du stationnement routiers	1 535 135 836
	Section : Contrôle automatisé	339 950 000
01	Amendes perçues par la voie du système de contrôle-sanction automatisé	339 950 000
02	Recettes diverses ou accidentelles	0
	Section : Circulation et stationnement routiers	1 195 185 836
03	Amendes perçues par la voie du système de contrôle-sanction automatisé	170 000 000
04	Amendes forfaitaires de la police de la circulation et amendes forfaitaires majorées issues des infractions constatées par la voie du système de contrôle-sanction automatisé et des infractions aux règles de la police de la circulation	1 025 185 836
05	Recettes diverses ou accidentelles	0
	Développement agricole et rural	126 000 000
01	Taxe sur le chiffre d'affaires des exploitations agricoles	126 000 000
03	Recettes diverses ou accidentelles	0
	Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale	377 000 000
01	Contribution des gestionnaires de réseaux publics de distribution	377 000 000
02	Recettes diverses ou accidentelles	0
	Gestion du patrimoine immobilier de l'État	370 000 000
01	Produits des cessions immobilières	280 000 000
02	Produits de redevances domaniales	90 000 000
	Participation de la France au désendettement de la Grèce	0
01	Produit des contributions de la Banque de France	0
	Participations financières de l'État	9 592 050 000
01	Produit des cessions, par l'État, de titres, parts ou droits de sociétés détenus directement	0
02	Reversement de produits, sous toutes formes, résultant des cessions de titres, parts ou droits de sociétés détenus indirectement par l'État	0
03	Reversement de dotations en capital et de produits de réduction de capital ou de liquidation	19 000 000
04	Remboursement de créances rattachées à des participations financières	0
05	Remboursements de créances liées à d'autres investissements, de l'État, de nature patrimoniale	160 000 000
06	Versement du budget général	9 413 050 000
	Pensions	61 237 202 948
	Section : Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité	57 856 184 037
01	Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres de l'État et agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi conduisant à pension	4 612 558 530
02	Personnels civils : retenues pour pensions : agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension	6 264 234
03	Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres des établissements publics et agents détachés en établissement public sur un emploi conduisant à pension	835 574 489

04	Personnels civils : retenues pour pensions : agents détachés dans les collectivités et établissements publics locaux sur un emploi conduisant à pension	23 455 590
05	Personnels civils : retenues pour pensions : agents détachés hors l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension (hors France Télécom et hors La Poste)	67 787 270
06	Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres de France Télécom et agents détachés à France Télécom	78 474 428
07	Personnels civils : retenues pour pensions : primes et indemnités ouvrant droit à pension	297 374 125
08	Personnels civils : retenues pour pensions : validation des services auxiliaires : part agent : retenues rétroactives, versements du régime général, des autres régimes de base et de l'IRCANTEC	28 000 000
09	Personnels civils : retenues pour pensions : rachat des années d'études	3 200 000
10	Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres de l'État et agents détachés dans une administration de l'État : surcotisations salariales du temps partiel et des cessations progressives d'activité	13 907 770
11	Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres des établissements publics et agents détachés hors l'État : surcotisations salariales du temps partiel et des cessations progressives d'activité	17 000 000
12	Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres de La Poste et agents détachés à La Poste	176 365 690
14	Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres et détachés des budgets annexes	37 000 445
21	Personnels civils : contributions des employeurs : agents propres de l'État et agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi conduisant à pension (hors allocation temporaire d'invalidité)	31 293 292 613
22	Personnels civils : contributions des employeurs : agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension (hors allocation temporaire d'invalidité)	41 773 504
23	Personnels civils : contributions des employeurs : agents propres des établissements publics et agents détachés en établissement public sur un emploi conduisant à pension	5 521 252 053
24	Personnels civils : contributions des employeurs : agents détachés dans les collectivités et établissements publics locaux sur un emploi conduisant à pension	137 203 365
25	Personnels civils : contributions des employeurs : agents détachés hors l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension (hors France Télécom et hors La Poste)	367 092 503
26	Personnels civils : contributions des employeurs : agents propres de France Télécom et agents détachés à France Télécom	357 730 275
27	Personnels civils : contributions des employeurs : primes et indemnités ouvrant droit à pension	1 098 997 261
28	Personnels civils : contributions des employeurs : validation des services auxiliaires : part employeur : complément patronal, versements du régime général, des autres régimes de base et de l'IRCANTEC	25 000 000
32	Personnels civils : contributions des employeurs : agents propres de La Poste et agents détachés à La Poste	211 671 978
33	Personnels civils : contributions des employeurs : allocation temporaire d'invalidité	166 726 102
34	Personnels civils : contributions des employeurs : agents propres et détachés des budgets annexes	241 685 107
41	Personnels militaires : retenues pour pensions : agents propres de l'État et agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi conduisant à pension	908 203 269
42	Personnels militaires : retenues pour pensions : agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension	130 928
43	Personnels militaires : retenues pour pensions : agents propres des établissements publics et agents détachés en établissement public sur un emploi conduisant à pension	544 336

44	Personnels militaires : retenues pour pensions : agents détachés dans les collectivités et établissements publics locaux sur un emploi conduisant à pension	497 026
45	Personnels militaires : retenues pour pensions : agents détachés hors l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension (hors France Télécom et hors La Poste)	1 159 264
47	Personnels militaires : retenues pour pensions : primes et indemnités ouvrant droit à pension	55 816 014
48	Personnels militaires : retenues pour pensions : validation des services auxiliaires : part agent : retenues rétroactives, versements du régime général, des autres régimes de base et de l'IRCANTEC	100 000
49	Personnels militaires : retenues pour pensions : rachat des années d'études	1 600 000
51	Personnels militaires : contributions des employeurs : agents propres de l'État et agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi conduisant à pension	9 563 314 835
52	Personnels militaires : contributions des employeurs : agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension	1 510 828
53	Personnels militaires : contributions des employeurs : agents propres des établissements publics et agents détachés en établissement public sur un emploi conduisant à pension	3 016 800
54	Personnels militaires : contributions des employeurs : agents détachés dans les collectivités et établissements publics locaux sur un emploi conduisant à pension	1 764 643
55	Personnels militaires : contributions des employeurs : agents détachés hors l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension (hors France Télécom et hors La Poste)	2 452 360
57	Personnels militaires : contributions des employeurs : primes et indemnités ouvrant droit à pension	694 746 873
58	Personnels militaires : contributions des employeurs : validation des services auxiliaires : part employeur : complément patronal, versements du régime général, des autres régimes de base et de l'IRCANTEC	100 000
61	Recettes diverses (administration centrale) : Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) : transfert au titre de l'article 59 de la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010	449 602 529
62	Recettes diverses (administration centrale) : La Poste : versement de la contribution exceptionnelle de l'Établissement public national de financement des retraites de La Poste	0
63	Recettes diverses (administration centrale) : versement du Fonds de solidarité vieillesse au titre de la majoration du minimum vieillesse : personnels civils	1 237 000
64	Recettes diverses (administration centrale) : versement du Fonds de solidarité vieillesse au titre de la majoration du minimum vieillesse : personnels militaires	0
65	Recettes diverses (administration centrale) : compensation démographique généralisée : personnels civils et militaires	470 000 000
66	Recettes diverses (administration centrale) : compensation démographique spécifique : personnels civils et militaires	0
67	Recettes diverses : récupération des indus sur pensions : personnels civils	17 576 614
68	Recettes diverses : récupération des indus sur pensions : personnels militaires	9 423 386
69	Autres recettes diverses	14 000 000
	Section : Ouvriers des établissements industriels de l'État	1 920 441 993
71	Cotisations salariales et patronales	312 736 824
72	Contribution au Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État et au Fonds des rentes d'accident du travail des ouvriers civils des établissements militaires	1 515 956 496
73	Compensations inter-régimes généralisée et spécifique	91 000 000
74	Recettes diverses	455 286

75	Autres financements : Fonds de solidarité vieillesse, Fonds de solidarité invalidité et cotisations rétroactives	293 387
	Section : Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions	1 460 576 918
81	Financement de la retraite du combattant : participation du budget général	603 736 119
82	Financement de la retraite du combattant : autres moyens	358 751
83	Financement du traitement de membres de la Légion d'honneur : participation du budget général	229 063
84	Financement du traitement de membres de la Légion d'honneur : autres moyens	0
85	Financement du traitement de personnes décorées de la Médaille militaire : participation du budget général	534 437
86	Financement du traitement de personnes décorées de la Médaille militaire : autres moyens	0
87	Financement des pensions militaires d'invalidité : participation du budget général	807 830 021
88	Financement des pensions militaires d'invalidité : autres moyens	719 698
89	Financement des pensions d'Alsace-Lorraine : participation du budget général	15 957 738
90	Financement des pensions d'Alsace-Lorraine : autres moyens	42 262
91	Financement des allocations de reconnaissance des anciens supplétifs : participation du budget général	19 135 829
92	Financement des pensions des anciens agents du chemin de fer franco-éthiopien : participation du budget général	43 000
93	Financement des pensions des sapeurs-pompiers et anciens agents de la défense passive victimes d'accident : participation du budget général	11 900 000
94	Financement des pensions de l'ORTF : participation du budget général	90 000
95	Financement des pensions des anciens agents du chemin de fer franco-éthiopien : autres financements : Fonds de solidarité vieillesse, Fonds de solidarité invalidité et cotisations rétroactives	0
96	Financement des pensions des sapeurs-pompiers et anciens agents de la défense passive victimes d'accident : autres financements : Fonds de solidarité vieillesse, Fonds de solidarité invalidité et cotisations rétroactives	0
97	Financement des pensions de l'ORTF : autres financements : Fonds de solidarité vieillesse, Fonds de solidarité invalidité et cotisations rétroactives	0
98	Financement des pensions de l'ORTF : recettes diverses	0
	Total des recettes	73 237 388 784

IV. – COMPTES DE CONCOURS FINANCIERS

<i>(En euros)</i>		
Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Évaluation pour 2022
	Accords monétaires internationaux	0
01	Remboursements des appels en garantie de convertibilité concernant l'Union monétaire ouest-africaine	0
02	Remboursements des appels en garantie de convertibilité concernant l'Union monétaire d'Afrique centrale	0
03	Remboursements des appels en garantie de convertibilité concernant l'Union des Comores	0
	Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics	10 561 742 975

01	Remboursement des avances octroyées au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune	10 000 000 000
03	Remboursement des avances octroyées à des organismes distincts de l'État et gérant des services publics	224 824 591
04	Remboursement des avances octroyées à des services de l'État	321 918 384
05	Remboursement des avances octroyées au titre de l'indemnisation des victimes du Benfluorex	15 000 000
06	Remboursement des avances octroyées aux exploitants d'aéroports touchés par la crise de covid-19 au titre des dépenses de sûreté-sécurité	0
07	Remboursement des avances octroyées à Île-de-France Mobilités à la suite des conséquences de l'épidémie de covid-19	0
08	Remboursement des avances octroyées aux autorités organisatrices de la mobilité à la suite des conséquences de l'épidémie de covid-19	0
	Avances à l'audiovisuel public	3 701 315 775
01	Recettes	3 701 315 775
	Avances aux collectivités territoriales	115 502 239 458
	Section : Avances aux collectivités et établissements publics, et à la Nouvelle-Calédonie	0
01	Remboursement des avances de l'article 70 de la loi du 31 mars 1932 et de l'article L. 2336-1 du code général des collectivités territoriales	0
02	Remboursement des avances de l'article 14 de la loi n° 46-2921 du 23 décembre 1946 et de l'article L. 2336-2 du code général des collectivités territoriales	0
03	Remboursement des avances de l'article 34 de la loi n° 53-1336 du 31 décembre 1953 (avances spéciales sur recettes budgétaires)	0
04	Avances à la Nouvelle-Calédonie (fiscalité nickel)	0
	Section : Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes	115 502 239 458
05	Recettes diverses	11 849 977 108
09	Taxe d'habitation et taxes annexes	38 006 617 767
10	Taxes foncières et taxes annexes	45 401 182 193
11	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	10 515 114 635
12	Cotisation foncière des entreprises et taxes annexes	9 729 347 755
	Section : Avances remboursables de droits de mutation à titre onéreux destinées à soutenir les départements et d'autres collectivités affectés par les conséquences économiques de l'épidémie de covid-19	0
13	Avances remboursables de droits de mutation à titre onéreux destinées à soutenir les départements et d'autres collectivités affectés par les conséquences économiques de l'épidémie de covid-19	0
	Prêts à des États étrangers	1 117 567 133
	Section : Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	265 397 664
01	Remboursement des prêts accordés à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	265 397 664
	Section : Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France	70 427 222
02	Remboursement de prêts du Trésor	70 427 222
	Section : Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	211 500 000

03	Remboursement de prêts octroyés par l'Agence française de développement	211 500 000
	Section : Prêts aux États membres de la zone euro	570 242 247
04	Remboursement des prêts consentis aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro	570 242 247
	Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés	180 530 430
	Section : Prêts et avances pour le logement des agents de l'État	26 928
02	Avances aux agents de l'État pour l'amélioration de l'habitat	0
04	Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement	26 928
	Section : Prêts pour le développement économique et social	168 101 519
05	Prêts accordés au titre du soutien à la filière nickel	0
06	Prêts pour le développement économique et social	14 769 480
07	Prêts à la filière automobile	832 039
09	Prêts aux petites et moyennes entreprises	152 500 000
	Section : Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	0
10	Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	0
	Section : Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19	12 401 983
11	Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19	12 401 983
	Total des recettes	131 063 395 771

M. le président. L'amendement n° I-788, présenté par le Gouvernement, est ainsi libellé :

I. - Dans l'état A, les évaluations de recettes sont modifiées comme suit :

I. Budget général

<i>(En euros)</i>			
N° de ligne		Évaluation pour 2022	Évaluation pour 2022
	1. Recettes fiscales		
	3. Impôt sur les sociétés		
1301	Impôt sur les sociétés	majorer de	450 197 376
	4. Autres impôts directs et taxes assimilées		
1499	Recettes diverses	minorer de	-172 350 000
	6. Taxe sur la valeur ajoutée		
1601	Taxe sur la valeur ajoutée	majorer de	978 000 000
	7. Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes		
1753	Autres taxes intérieures	minorer de	-387 381 809
	2. Recettes non fiscales		
	1. Dividendes et recettes assimilées		

2116	Produits des participations de l'État dans des entreprises non financières et bénéfiques des établissements publics non financiers	majorer de	618 600 000
6. Divers			
2698	Produits divers	majorer de	274 000 000
3. Prélèvements sur les recettes de l'État			
1. Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales			
3106	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	majorer de	1 700 000 000
3108	Dotation élu local	majorer de	13 700 000
3122	Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	majorer de	25 000 000
3123	Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	majorer de	25 000 000
3135	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement transport	majorer de	49 000 000
3153	Prélèvement sur les recettes de l'État au bénéfice des communes, établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et départements confrontés à des pertes de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises liées aux conséquences économiques de l'épidémie de covid-19	majorer de	482 000 000
3154	Prélèvement sur les recettes au titre d'une dotation d'équipement des territoires ruraux finançant la défense extérieure contre l'incendie	majorer de	400 000 000

II. – Rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 2 :

<i>(En millions d'euros*)</i>			
	Ressources	Charges	Solde
Budget général			
Recettes fiscales brutes / dépenses brutes	418 180	522 187	
<i>À déduire : Remboursements et dégrèvements</i>	<i>130 608</i>	<i>130 608</i>	
Recettes fiscales nettes / dépenses nettes	287 572	391 579	
Recettes non fiscales	20 177		
Recettes totales nettes / dépenses nettes	307 748	391 579	
<i>À déduire : Prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et de l'Union européenne</i>	<i>72 323</i>		
Montants nets pour le budget général	235 426	391 579	-156 153
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants	6 281	6 281	
Montants nets pour le budget général y compris fonds de concours	241 706	397 860	
Budgets annexes			
Contrôle et exploitation aériens	2 381	2 381	0
Publications officielles et information administrative	164	150	+14
Totaux pour les budgets annexes	2 545	2 531	+14
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants			

Contrôle et exploitation aériens	18	18	
Publications officielles et information administrative	0	0	
Totaux pour les budgets annexes y compris fonds de concours	2 564	2 549	
Comptes spéciaux			
Comptes d'affectation spéciale	73 237	73 218	+19
Comptes de concours financiers	131 063	131 171	-107
Comptes de commerce (solde)			+76
Comptes d'opérations monétaires (solde)			+87
Solde pour les comptes spéciaux			+76
Solde général			-156 063
* Les montants figurant dans le présent tableau sont arrondis au million d'euros le plus proche ; il résulte de l'application de ce principe que le montant arrondi des totaux et sous-totaux peut ne pas être égal à la somme des montants arrondis entrant dans son calcul.			

III. – Rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 5 :

(En milliards d'euros)	
Besoin de financement	
Amortissement de la dette à moyen et long termes	147,9
Dont remboursement du nominal à valeur faciale	144,3
Dont suppléments d'indexation versés à l'échéance (titres indexés)	3,6
Amortissement de la dette reprise de SNCF Réseau	3,1
Amortissement des autres dettes reprises	0,0
Déficit budgétaire	156,1
Autres besoins de trésorerie	-3,6
Total	303,5
Ressources de financement	
Émissions de dette à moyen et long termes, nettes des rachats	260,0
Ressources affectées à la Caisse de la dette publique et consacrées au désendettement	1,9
Variation nette de l'encours des titres d'État à court terme	5,0
Variation des dépôts des correspondants	0,0
Variation des disponibilités du Trésor à la Banque de France et des placements de trésorerie de l'État	33,1
Autres ressources de trésorerie	3,5
Total	303,5 ;

La parole est à M. le ministre délégué.

M. Olivier Dussopt, *ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics*. Mesdames, messieurs les sénateurs, nous avons examiné ensemble la première partie du projet de loi de finances (PLF) pour 2022. Comme à l'accoutumée, le Gouvernement présente un amendement sur l'article d'équilibre, afin de tenir compte des votes actés par votre assemblée.

Le présent amendement a deux objets : d'une part, relever la prévision de recettes pour 2022 de 1,9 milliard d'euros, en cohérence avec l'actualisation du scénario macroéconomique ; d'autre part, traduire dans le tableau d'équilibre l'incidence des votes du Sénat intervenus au cours de la discussion de la première partie du texte.

En effet, par ses différents votes, votre assemblée a dégradé de 2,8 milliards d'euros les ressources de l'État. Cet amendement vise donc à améliorer de 1,9 milliard d'euros ces

dernières pour tenir compte de la révision à la hausse des hypothèses macroéconomiques du PLF et de plusieurs informations nouvelles.

J'avais annoncé au cours de la discussion générale que le Gouvernement envisageait de modifier les hypothèses macroéconomiques. Conformément à l'article 16 de la loi organique du 17 décembre 2012 relative à la programmation et à la gouvernance des finances publiques, nous avons saisi le Haut Conseil des finances publiques pour lui soumettre les nouvelles hypothèses. Celui-ci a rendu son avis le 3 novembre dernier. Nous avons ainsi pu actualiser l'article liminaire à l'Assemblée nationale, mais pas l'état A, pour des raisons de procédure. Ce sera chose faite si vous délibérez en ce sens.

D'une part, les recettes fiscales sont majorées de 1 milliard d'euros, dont 500 millions d'euros sur l'impôt sur les sociétés et 1,1 milliard d'euros sur la TVA, ces hausses étant partiellement compensées à hauteur de 600 millions d'euros par l'actualisation à la baisse d'autres taxes intérieures de consommation, ainsi que par l'actualisation du taux de la taxe sur le résultat des entreprises ferroviaires.

D'autre part, les recettes non fiscales sont majorées de 900 millions d'euros pour prendre en compte de nouvelles informations, à savoir la hausse des recettes relatives aux participations de l'État pour 600 millions d'euros et le remboursement du trop-perçu par Île-de-France Mobilités (IDFM), initialement prévu en 2021, pour 300 millions d'euros.

Par ailleurs, les votes intervenus lors de l'examen de la première partie du texte au sein de votre assemblée ont eu pour conséquence de dégrader les recettes de 2,8 milliards d'euros.

Les recettes fiscales brutes semblent minorées de 100 millions d'euros pour tirer la conséquence sur les recettes de la TVA de la création d'un taux réduit de 5,5 % appliqué à la margarine.

Les prélèvements sur recettes au profit des collectivités sont majorés de 2,7 milliards d'euros. L'amendement de M. Delcros visant à verser le produit du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) de manière anticipée en remplaçant le régime de droit commun $n+2$ par un régime de versement $n+1$ représente un coût de 1,7 milliard d'euros. En outre, deux amendements tendant à créer de nouveaux prélèvements sur recettes ont été adoptés, le premier sur l'initiative de M. le rapporteur général et au bénéfice des communes, des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et des départements confrontés à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) pour un coût de 482 millions d'euros, et le second sur l'initiative de M. Maurey, afin d'augmenter la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) finançant la défense extérieure contre l'incendie, pour un montant de 400 millions d'euros.

À l'issue de l'examen de la première partie du projet de loi de finances, le solde de l'État serait dégradé de 900 millions d'euros et le déficit en résultant s'élèverait à 156,1 milliards d'euros.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ainsi que c'est souvent le cas lorsque le

Gouvernement présente un amendement visant à modifier l'article d'équilibre, des divergences, voire des désaccords persistent.

Je vous en donne un exemple, et non des moindres. Nous avons estimé que les recettes supplémentaires résultant de l'amendement sur les CumEx Files, visant à faire échec à des opérations d'arbitrage de dividendes, s'élèveraient au minimum à 1 milliard d'euros.

En outre, un certain nombre d'estimations ne sont pas prises en compte, s'agissant notamment de plusieurs recettes de TVA. En revanche, monsieur le ministre, celle que vous proposez quant au coût de l'amendement visant à verser le FCTVA de manière anticipée ne correspond pas au chiffre que vos services ont communiqué l'an dernier, à savoir 2,7 milliards d'euros annuels. Faut-il y voir l'effet d'une déflation exceptionnelle ? L'estimation que vous proposez cette année est inférieure de 1 milliard d'euros ; excusez du peu !

M. Albéric de Montgolfier. En effet !

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Pour toutes ces raisons, la commission a émis un avis défavorable sur cet amendement.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. Olivier Dussopt, ministre délégué. L'amendement de M. Delcros, dont nous chiffrons le coût à 1,7 milliard d'euros, vise à faire passer le régime de versement de droit commun de $n+2$ à $n+1$. L'estimation donnée l'an passé, à 2,7 milliards d'euros, se justifie par le fait que si l'amendement avait été adopté alors, il aurait eu pour effet d'avancer le remboursement du FCTVA sur les investissements de 2019, année où le montant était élevé.

Si l'amendement était adopté définitivement cette année, il porterait sur l'avancement du remboursement des investissements de 2020, dont le montant est d'un niveau moins élevé. C'est ce qui explique la différence de 1 milliard d'euros.

M. le président. La parole est à M. Vincent Delahaye, pour explication de vote.

M. Vincent Delahaye. Je veux apporter une observation complémentaire à celle du rapporteur général concernant les « oublis » – vous aurez noté les guillemets – du Gouvernement.

En effet, l'analyse qui vient d'être faite est à charge contre le Sénat et vise à montrer que nos amendements n'ont fait que dégrader le solde de l'État. Or nous en avons présenté plusieurs qui visaient à l'améliorer, mais le Gouvernement a choisi de ne pas les prendre en compte.

Mme Sophie Primas. Très juste !

M. Vincent Delahaye. Le rapporteur général en a mentionné certains.

Au sein du groupe UC, notre collègue Sylvie Vermeillet a déposé un amendement visant à étendre le champ de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) à tous les biens improductifs. Son adoption devrait permettre d'améliorer sensiblement le solde.

Je ne comprends pas pourquoi le Gouvernement ne chiffre pas nos amendements qui améliorent le solde de l'État. À moins qu'il ne s'agisse de laisser à penser que le Sénat est plus dépensier qu'économe... (*Applaudissements sur les travées des groupes UC et Les Républicains, ainsi que sur des travées du groupe SER.*)

M. le président. La parole est à M. Arnaud Bazin, pour explication de vote.

M. Arnaud Bazin. L'article d'équilibre retrace l'équilibre, ou plutôt le déséquilibre, comme le dirait notre excellent collègue Vincent Delahaye, entre les recettes et les dépenses budgétaires.

Le déficit budgétaire de l'État s'établissait, selon le projet de loi de finances initial, à un niveau de 143,4 milliards d'euros, financé par un emprunt de 260 milliards d'euros. Lors de l'examen du texte à l'Assemblée nationale, la prévision de déficit a été aggravée de 12 milliards d'euros supplémentaires pour atteindre 155,1 milliards d'euros.

Cette dégradation est due, notamment, à l'avalanche de nouvelles mesures annoncées depuis trois mois, autant de chèques en bois distribués à toutes les catégories de Français, à quelques mois de l'élection présidentielle. (*Marques d'approbation sur des travées du groupe Les Républicains.*) Pourtant, Emmanuel Macron ne déclarait-il pas en 2018, qu'« il n'y a pas d'argent magique » ? (*Marques d'ironie sur des travées des groupes Les Républicains et UC.*)

Certes, la crise a nécessité d'augmenter certaines dépenses pour répondre à l'urgence et relancer notre économie. Nous avons voté ces dépenses. Cependant, le budget que nous examinons aujourd'hui porte avant tout sur des dépenses ordinaires, qui ne sont pas liées à la crise.

Monsieur le ministre, vous aviez déclaré en janvier 2021 qu'il fallait que 2021 marque la « sortie du quoi qu'il en coûte ».

M. Olivier Dussopt, ministre délégué. C'est le cas.

M. Arnaud Bazin. Vous aviez même ajouté : « Le niveau de dépenses que nous connaissons aujourd'hui n'est pas soutenable dans le temps », ce que nous savons tous.

Bruno Le Maire, au mois d'août 2021, avait lui aussi déclaré : « Le quoi qu'il en coûte, c'est fini ! »

M. André Reichardt. C'est vrai !

M. Arnaud Bazin. Or, depuis cette déclaration, pas moins de quarante nouvelles dépenses ont été annoncées, pour un coût de 25 milliards d'euros en 2022, dont un grand nombre continueront de peser sur le quinquennat suivant, parce qu'elles sont pluriannuelles ou pérennes.

N'ayant pas la possibilité technique ni même juridique d'établir un contre-budget, nous ne pouvons pas, en responsabilité, cautionner une telle dérive de dépenses, qui ne fait qu'accroître encore plus le déséquilibre budgétaire et aggraver notre endettement, à l'heure où les taux d'intérêt pourraient remonter.

En outre, comme l'ont rappelé avant moi le rapporteur général et Vincent Delahaye, dans cet article d'équilibre, le Gouvernement ignore sciemment les mesures que le Sénat a votées pour améliorer le solde de l'État. Par conséquent, le groupe Les Républicains votera contre cet amendement et contre l'article. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° I-788.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je vais mettre aux voix l'ensemble constitué de l'article d'équilibre et de l'état A annexé.

La parole est à M. le rapporteur général.

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Nous arrivons au moment charnière du vote de l'article d'équilibre, cette clé de voûte du budget qui fixe les conditions d'équilibre du solde de l'État, en autorisant un niveau global de dépenses et en prévoyant les modalités de leur financement.

Ce projet de loi de finances comporte finalement assez peu de mesures porteuses de recettes, à l'exclusion du bouclier fiscal introduit à l'Assemblée nationale en réaction à la hausse des prix de l'énergie.

Le budget que vous nous proposez, monsieur le ministre, n'est pas seulement le résultat d'une analyse qui tire les conséquences de la crise sanitaire et économique que la France a traversée. Il traduit également – je tiens à le rappeler – des choix discutables et contestables de la part du Gouvernement.

En effet, un certain nombre de recettes supplémentaires liées à l'embellie économique permise par une croissance plus forte que prévu ne sont pas fléchées de manière à initier un début de désendettement, que la France doit pourtant engager.

En outre, même si je vous l'ai déjà dit, les dépenses primaires des administrations publiques, en particulier les dépenses pilotables de l'État, hors mesures d'urgence et de relance, ne sont pas maîtrisées.

Ce budget devait marquer la fin de la politique du « quoi qu'il en coûte », comme vous l'aviez vous-même annoncé, monsieur le ministre, au mois de janvier dernier. Or il semble que vous ayez préféré sauter l'obstacle et entrer dans un budget de campagne. Celui-ci comporte de nombreuses mesures nouvelles, introduites par voie d'amendements à l'Assemblée nationale, qui sont la conséquence d'un certain nombre d'annonces gouvernementales faites au gré des déplacements ministériels. La plus importante porte sur le plan France 2030, qui représente un investissement de plus de 34 milliards d'euros.

Mes chers collègues, devant une telle dérive, je ne souhaite pas que cet article soit adopté, car il fixe des mesures budgétaires que d'autres auront à mettre en œuvre.

Monsieur le ministre, le budget que vous nous proposez hypothèque l'avenir et je me refuse à cautionner une telle décision. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – M. Stéphane Demilly applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. Olivier Dussopt, ministre délégué. Je souhaite livrer au Sénat trois éléments de réponse, en respectant d'autant mieux l'esprit ayant présidé à tous nos débats que nous sommes – M. le rapporteur général l'a souligné – au moment particulier du vote sur l'article d'équilibre et qu'aura lieu dans un instant le vote solennel par scrutin public sur la première partie du PLF. Or, par son ambiance apparente, ce moment me semble trancher avec la sérénité des débats ayant eu cours jusqu'à présent.

Premièrement, le « quoi qu'il en coûte » est terminé. Nous avons mis fin aux mesures d'urgence, et je forme le vœu devant vous que la situation sanitaire reste suffisamment maîtrisée pour que nous n'ayons pas collectivement à réactiver des dispositifs d'urgence particulièrement coûteux, mais particulièrement utiles ; tout le monde l'a reconnu et les a votés. Nous veillons donc à ce que les dépenses dites « ordinaires » soient les plus maîtrisées possible.

Deuxièmement, cet article d'équilibre intègre, non seulement à travers l'amendement que j'ai présenté et que vous avez rejeté, mais aussi dans son esprit, la totalité des recettes nouvelles telles qu'elles ont été enregistrées par l'État au gré de l'amélioration de la situation économique, dont chacun se félicite. En effet – pardonnez-moi cette remarque malicieuse –, cet article n'est rien d'autre que la synthèse de tous les articles du PLF que le Sénat a votés jusqu'à présent, même s'il est possible que la Haute Assemblée vote contre.

Troisièmement, monsieur le rapporteur général – pardonnez-moi une nouvelle pointe de malice –, vous reprochez au Gouvernement une dérive des dépenses. Or je peux vous assurer que j'ai lutté pied à pied à l'Assemblée nationale, notamment contre les amendements du groupe Les Républicains, qui avaient pour conséquence d'augmenter les dépenses de 25 milliards d'euros.

M. le président. La parole est à M. Jérôme Bascher, pour explication de vote sur l'article.

M. Jérôme Bascher. Cet article d'équilibre a une particularité qui mérite d'être notée. Pour la première fois dans l'histoire, 50 % des recettes viennent de l'emprunt.

Mes chers collègues, quand 50 % des recettes pour financer les dépenses viennent de l'emprunt, cela signifie que les prélèvements obligatoires et les autres recettes ne font en réalité que couvrir ce que l'on emprunte en une année. Cela ne s'est jamais vu auparavant ! Voilà pourquoi il ne s'agit pas d'un article d'équilibre ! *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.)*

M. le président. La parole est à M. Didier Rambaud, pour explication de vote sur l'article.

M. Didier Rambaud. Le constat est sans appel : la majorité sénatoriale a décidé de saboter l'examen de la seconde partie du PLF *(Mme Patricia Schillinger applaudit. – Protestations sur les travées du groupe Les Républicains.)*, la réduisant à peau de chagrin.

Nous venons d'examiner la première partie du budget. En refusant d'adopter l'article d'équilibre, nous ne pourrons pas débattre de la deuxième partie sur la répartition des crédits. Autrement dit, le Sénat n'examinera pas le budget dans son intégralité.

Jusqu'à aujourd'hui, il me semblait impensable d'examiner les recettes d'un budget sans pouvoir débattre de ses dépenses. Cela me semble manquer d'audace et témoigner d'une incohérence déconcertante.

Mes chers collègues, vous n'avez cessé de dire que ce budget était incomplet. Or, aujourd'hui, il l'est effectivement. Par conséquent, je m'interroge. Que pensez-vous de la répartition des crédits ? Quelles économies feriez-vous ? Quelles seraient vos propositions d'ajustement ?

En choisissant une telle stratégie, vous optez en réalité pour la facilité. *(Protestations sur les travées du groupe Les Républicains.)* Vous vous privez de modifications qui auraient pu être pertinentes. Vous nous privez de la possibilité d'ajuster les dépenses de ce budget. Vous privez tout simplement notre assemblée de pouvoir débattre en séance publique.

Par votre absence de prise de position, vous ne ferez aucune proposition sur les dépenses sans parler de votre silence ahurissant lors de l'examen de la première partie du texte.

Le groupe RDPI regrette cette manœuvre stérile, qui affaiblit le débat parlementaire et par la même occasion l'image du Sénat. Le contexte de défiance envers les élus politiques auquel nous devons faire face appelle, à mon avis, plus de sérieux et de responsabilité. *(Applaudissements sur les travées du groupe RDPI. – Vives protestations sur les travées du groupe Les Républicains.)*

M. le président. Je mets aux voix l'ensemble constitué de l'article d'équilibre et de l'état A annexé.

(L'article 19 et l'état A annexé ne sont pas adoptés.)

Vote sur l'ensemble

M. le président. Avant de passer au vote sur l'ensemble de la première partie du projet de loi de finances pour 2022, je vais donner la parole à ceux de nos collègues qui ont été inscrits par les groupes pour expliquer leur vote.

J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, chacun des groupes dispose de cinq minutes pour ces explications de vote, à raison d'un orateur par groupe.

La parole est à Mme Esther Benbassa, pour la réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe.

Mme Esther Benbassa. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'examen du projet de loi de finances intervient une nouvelle fois dans un contexte de crise sanitaire, économique et sociale. Il est difficile d'envisager un avenir serein dans ce paysage incertain. La situation ne permet pas encore d'entrevoir une quelconque sortie de crise.

Si le Haut Conseil des finances publiques se dit lui-même incapable de rendre un avis sur ce budget, comment pourrions-nous le faire ?

Nous avons suivi assidûment les prises de parole du chef de l'État et de son gouvernement. Nous nous sommes réjouis de l'intérêt accordé à la jeunesse, aux indépendants, à Marseille, à la police, mais nous avons aussi été surpris par ce plan d'investissement faramineux de 34 milliards d'euros, dont 3,5 milliards d'euros pour l'année 2022. Surtout, ces mesures ne sont pas toutes intégrées au budget ou l'ont été tardivement par voie d'amendements.

Par exemple, le plan France 2030 est apparu par le biais d'un amendement qualifié comme « le plus cher de la V^e République ».

Face à un texte qui manque de clarté et devant un budget à trous, nous ne pouvons pas nous prononcer sur ces mesures de façon juste et pleinement éclairée. Nous exigeons de la transparence.

Nous ne pouvons pas jouer avec l'argent des Français, qui s'inquiètent de jour en jour de la diminution de leur pouvoir d'achat. La pauvreté ne cesse de gagner du terrain en France, malgré une reprise économique que je ne conteste pas.

Nous n'aurions pas été contre plus de justice sociale, plus de justice fiscale et plus de justice écologique. Nous n'aurions pas été contre une meilleure attribution des crédits sur l'emploi, sur l'aide alimentaire et sur l'hôpital public.

Soignants comme enseignants démissionnent faute de considération pour leur travail et d'augmentation de leur salaire. Quelles sont les véritables mesures pour pallier leur désespoir ?

Nous souhaitons des solutions concrètes et pérennes sur la hausse des prix de l'énergie, sur l'urgence environnementale et sur le développement des énergies renouvelables. Nous ne voulons pas de réponses ponctuelles, prises dans l'urgence, à des problèmes qui risquent de perdurer.

Pour toutes ces raisons, je voterai contre ce texte.

M. le président. La parole est à M. Rémi Féraud, pour le groupe Socialiste, Écologiste et Républicain. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER.*)

M. Rémi Féraud. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ce n'est un mystère pour personne : la majorité sénatoriale va rejeter la première partie de ce projet de loi de finances et empêcher ainsi l'examen du volet consacré aux dépenses.

Nous partageons le constat que le Gouvernement ne respecte pas le Parlement, en introduisant des milliards d'euros de crédits par voie d'amendements après l'adoption de son projet à trous en Conseil des ministres. Le Haut Conseil des finances publiques l'a fermement dénoncé au mois de septembre dernier.

Toutefois, parce qu'elle s'oppose par principe à la partie qui concerne les dépenses, la majorité sénatoriale va, si je comprends bien, rejeter les recettes dont elle a approuvé tous les articles, après les avoir parfois elle-même modifiés. Où est la logique, chers collègues ? (*Applaudissements sur des travées du groupe SER.*)

Ces derniers jours, j'ai entendu la droite s'élever contre l'absence d'économies réalisées dans le budget. Quel dommage dans ce cas de ne pas étudier la partie sur les dépenses ! Je suis sûr que vous n'auriez pas manqué d'idées pour réduire le déficit en diminuant certains crédits. Vous nous laissez sur notre faim...

Avec mes collègues du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, nous regrettons un tel choix, qui prive notre assemblée d'une de ses missions essentielles : l'examen du budget dans son intégralité. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER.*)

Chers collègues du groupe Les Républicains, n'êtes-vous pas plutôt gênés par le fait que le Gouvernement présente un budget dont vous partagez en réalité les grandes orientations ? (*Protestations sur les travées du groupe Les Républicains. – Applaudissements sur des travées du groupe SER.*)

Bruno Le Maire l'a dit lui-même, la semaine dernière : « Certains candidats de la droite en ont rêvé, nous l'avons fait pendant ce quinquennat ! » (*Protestations sur les travées du groupe Les Républicains.*)

M. Marc-Philippe Daubresse. Il a dit cela sérieusement ?

M. Rémi Féraud. Et, en effet, ce budget est de nouveau marqué par l'entêtement du Gouvernement à ménager les plus riches de nos concitoyens comme les grandes entreprises.

Nous voyons le refus de toute remise en cause de la politique de l'offre, même minime, en voyant que tous nos amendements en ce sens ont été rejetés tant par le Gouvernement que par la majorité sénatoriale.

Pourtant, la théorie du ruissellement ne fonctionne pas. C'est d'ailleurs le constat que dressent de plus en plus d'économistes et d'instances officielles. L'Institut des politiques publiques (IPP) a montré que la politique du Gouvernement a favorisé les 1 % des Français les plus riches tout en aggravant les difficultés des 5 % les plus pauvres !

France Stratégie a expliqué que la suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) n'avait pas accru l'investissement productif dans notre pays.

Au printemps dernier, Jean Pisany-Ferry et Olivier Blanchard plaidaient pour une rallonge de 60 milliards d'euros au plan de relance, dont une partie pour venir en aide aux ménages les plus modestes. Vous le voyez, monsieur le ministre, les alertes se succèdent, mais vous les ignorez encore et toujours.

M. Bernard Delcros. C'est sûr !

M. Rémi Féraud. Vous persistez à mettre en œuvre votre politique de l'offre « quoi qu'il en coûte ». Quoi qu'il en coûte sur le plan budgétaire, avec l'accroissement du déficit public ! Quoi qu'il en coûte sur le plan social, avec l'augmentation des inégalités, la baisse du pouvoir d'achat des Français les plus modestes, mais aussi la menace du retour de l'inflation et l'explosion des prix de l'énergie !

M. Olivier Dussopt, ministre délégué. C'est faux !

M. Rémi Féraud. Quoi qu'il en coûte sur le plan écologique, avec un manque évident sur la transition énergétique et le refus d'engager un vrai changement de modèle.

Mme Sophie Primas. François Hollande a-t-il fait mieux ?

M. Rémi Féraud. Enfin, quoi qu'il en coûte sur le plan démocratique : il existe des tensions en France, et les fractures sociales et territoriales nous inquiètent !

Le projet de loi de finances pour 2022 n'apporte pas de réponses à cet égard. Nous avons formulé de nombreuses propositions, notamment la diminution de la TVA à 5,5 % sur les carburants, pour aider les Français. Sans succès.

Vos seules mesures en faveur du pouvoir d'achat sont le bouclier tarifaire, qui consiste à faire payer la facture énergétique à nos concitoyens après l'élection présidentielle, la défiscalisation des pourboires, et, pour les jeunes, des contrats d'engagement réduits aux acquêts. Sans compter que les grandes dépenses sacrifiées depuis 2017 correspondent pour l'essentiel aux ministères chargés de la solidarité et de la cohésion territoriale.

Oui, il faut veiller à la compétitivité de notre pays ! Mais celle-ci ne peut pas se résumer à la fiscalité du capital, et votre politique reste déséquilibrée. Aujourd'hui, vous vous obstinez à la reprendre, comme si de rien n'était, alors que le moment est marqué par tant d'incertitude, et en faisant reposer tout le coût de la crise sur les Français.

Nous pensons vraiment que c'est une erreur. Notre nation doit dégager les moyens pour financer ses investissements d'avenir, ses services publics et sa transition écologique. Le pays a surtout un grand besoin de justice sociale. C'est pourquoi nous voterons contre cette première partie du budget pour 2022. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER – Mme Sophie Primas applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. Didier Rambaud, pour le groupe Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants.

M. Didier Rambaud. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la majorité sénatoriale, qui vient de rejeter l'article d'équilibre, nous prive du débat sur la deuxième partie du projet de loi de finances.

Au manque de courage de ceux qui s'abstiennent ou votent contre, afin de faire échouer ce budget, sans assumer la responsabilité de leur renoncement, s'ajoute l'indignité de la manœuvre du groupe majoritaire Les Républicains (*Protestations sur les travées du groupe Les Républicains.*), qui préfère

faire campagne plutôt que d'endosser son rôle (*Railleries sur les mêmes travées.*) et de respecter la fonction première du Parlement : le débat.

Ce genre de manœuvre n'a pourtant rien de nouveau. Je rappelle que vous avez voté avec nous les budgets de crise en 2020...

M. Jean-François Husson, *rapporteur général de la commission des finances*. Vous pouvez nous remercier !

M. Didier Rambaud. ... avant de nous expliquer avec aplomb, au moment d'en tirer les conséquences lors de l'examen du projet de loi de règlement, que le compte n'y était pas.

À chaque fois, vous ne pouvez pas vous résoudre à supprimer des dépenses spécifiques, mais, à chaque fois, vous refusez d'en assumer les conséquences.

Vous nous l'avez encore démontré mercredi dernier au sujet de l'indemnité inflation. Bruno Retailleau avait déposé un amendement visant à supprimer purement et simplement le dispositif du Gouvernement. Soit ! Mais, en séance, la majorité sénatoriale n'a pas assumé cette position. Et vous avez été contraints...

M. Roger Karoutchi. « Contraints » par qui ?

M. Didier Rambaud. ... de retirer l'amendement au profit de celui du rapporteur général et de son dispositif improvisé.

M. Jean-François Husson, *rapporteur général de la commission des finances*. Pas du tout !

M. Didier Rambaud. Oui, improvisé ! Le nombre de bénéficiaires est inconnu, mais nous savons quels sont ceux qui en seront exclus : les travailleurs indépendants, les retraités, les chômeurs et les étudiants boursiers.

M. Marc-Philippe Daubresse. Démagogue !

M. Rachid Temal. Gauchiste ! (*Rires.*)

M. Didier Rambaud. Ce n'est pas sérieux ! En l'espèce, la manœuvre est encore plus grossière. Pascal Savoldelli l'a bien dit en défendant la question préalable.

M. Éric Bocquet. Absolument !

M. Didier Rambaud. Ce n'est un secret pour personne que la majorité sénatoriale souhaitait rejeter le projet de loi de finances avant même l'examen en séance. (*Protestations sur les travées du groupe Les Républicains.*)

Chers collègues du groupe Les Républicains, vous auriez pu vous aussi déposer une question préalable ; cela aurait été plus logique. Vous avez toutefois choisi une autre solution. Certes, nous avons examiné la première partie, mais vous avez fait preuve d'un silence ahurissant et vous avez déposé un nombre insignifiant d'amendements ! On peine à saisir la cohérence de vos choix !

Mme Sophie Primas. Et nous des vôtres !

M. Marc-Philippe Daubresse. Nous sommes cohérents !

M. Didier Rambaud. Et vous nous proposez de revenir la semaine prochaine pour des débats improvisés sur vos priorités de campagne, sans assumer les conséquences de votre position, plutôt que de discuter du budget de l'État.

Un tel simulacre n'est pas à la hauteur de l'image que nous nous faisons du Parlement et du travail d'un parti de gouvernement.

Nous voterons bien évidemment la première partie, de même que nous avons voté l'article d'équilibre. (*Applaudissements sur les travées du groupe RDPI. – Huées sur les travées du groupe Les Républicains.*)

M. Marc-Philippe Daubresse. Pas brillant !

M. le président. La parole est à Mme Vanina Paoli-Gagin, pour le groupe Les Indépendants – République et Territoires. (*Applaudissements sur les travées du groupe INDEP.*)

Mme Vanina Paoli-Gagin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous arrivons au terme de l'examen de la première partie de ce projet de loi de finances. Nous nous sommes collectivement prêtés à un exercice bien singulier ; c'est le moins que l'on puisse dire ! Le fait que ce soit le dernier budget du quinquennat n'y est certainement pas totalement étranger.

Le suspense est insoutenable : nous allons enfin savoir si la majorité sénatoriale veut, ou non, adopter ce budget... En l'occurrence, nous avons assisté à un double discours assez troublant. D'une part, on a entendu tout le mal que certains pensent du texte, qu'ils jugent insincère et incomplet. D'autre part, aucune mesure majeure du projet de loi de finances n'a été supprimée, et rien ne justifie finalement que l'on s'y oppose.

Je vois donc trois bonnes raisons de voter la première partie. (*Exclamations sur les travées du groupe Les Républicains.*)

Premièrement, le Sénat en a adopté tous les articles. Certes, dans la plupart des cas, notre assemblée a amendé le texte et a tenu à y imprimer sa marque en donnant – et c'est normal – une place plus importante aux collectivités et à nos territoires. Comment peut-on, sans sombrer dans une forme de schizophrénie, s'opposer à un texte dont on a voté tous les articles ?

Deuxièmement, nous avons introduit dans ce texte de nombreuses mesures très intéressantes. J'en rappellerai quelques-unes.

Nous avons créé des contrats d'assurance « inclusifs », afin de faire progresser le débat sur l'accès à l'assurance emprunteur des personnes atteintes de maladies chroniques.

Nous avons baissé le taux de TVA sur le bois, afin de structurer la filière et d'envoyer un message clair à tous les acteurs économiques de nos territoires : « faire filière ».

Nous avons voté plusieurs mesures fiscales importantes pour renforcer la résilience de nos installations agricoles, notamment celles qui exercent sous la forme de coopératives. Pour nos agriculteurs, particulièrement pour nos viticulteurs, ces mesures sont autant de signaux positifs que nous leur envoyons après cette année marquée par le gel.

Dès lors, comment voter contre ce texte que nous avons profondément amélioré et sur lequel nous devons nous prononcer aujourd'hui ? Pour le Sénat, cela reviendrait à s'opposer non pas au Gouvernement, mais à lui-même.

Troisièmement, voter contre la première partie emporte des conséquences sur la deuxième. Il serait bien évidemment irresponsable de nous prononcer sur un texte sans mesurer la conséquence d'une telle décision. À très court terme, voter contre nous prive de l'examen de la suite du projet de loi de finances.

Pourtant, comme chacun sait, de beaux débats nous attendent en deuxième partie. Je pense au contrat d'engagement jeune, qui pourrait nourrir de riches débats, eu égard aux positions déjà exprimées par les membres de notre Haute Assemblée.

Je pense aussi à des sujets nettement moins polémiques, mais tout aussi importants. Et pour cause : la plupart des crédits relatifs aux missions régaliennes de l'État ont été adoptés par notre commission des finances. C'est le cas

pour les missions « Justice », « Enseignement scolaire » et « Défense ». Il en va de même pour la mission « Recherche et enseignement supérieur », que j'ai eu l'honneur de rapporter avec notre collègue Jean-François Rapin. À cet égard, notre position était claire : puisque les crédits suivent l'évolution prévue par la loi de programmation, qu'ils sont en augmentation et en phase avec les immenses enjeux qui se présentent à notre pays, nous avons proposé de les adopter.

Enfin, sur des sujets plus locaux, comme la situation des communes forestières, je regrette très sincèrement que le Sénat ne puisse pas participer au débat. Les communes forestières et l'Office national des forêts (ONF) se trouvent en effet dans une situation difficile. L'État a déjà annoncé son aide *via* un amendement adopté à l'Assemblée nationale, qui apportera un soutien décisif à ces communes. Sur ce sujet d'importance pour nos collectivités et pour notre ruralité, comme sur tant d'autres, nous gagnerions à poursuivre les débats jusqu'à leur terme : les jeux politiques n'aident en rien.

C'est pourquoi, pour les membres du groupe Les Indépendants, le Sénat aurait dû voter l'article d'équilibre, qui tire les conséquences de nos arbitrages. En tout état de cause, nous voterons la première partie de ce budget pour 2022. (*Applaudissements sur les travées des groupes INDEP et RDPI.*)

M. le président. La parole est à M. Bruno Retailleau, pour le groupe Les Républicains. (*Applaudissements nourris sur les travées du groupe Les Républicains.*)

M. Bruno Retailleau. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais commencer par saluer le président de la commission des finances et notre rapporteur général. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

J'essaierai d'être le plus précis possible au cours de mon explication de vote, à la suite des différentes interventions que nous avons déjà entendues.

Bien sûr, l'acte que nous allons poser dans quelques instants est un acte solennel, grave et rare.

Nos commissions ont méticuleusement examiné l'ensemble du budget, les dépenses comme les recettes. Nous avons déjà examiné dans cet hémicycle la première partie, consacrée aux recettes. Mais nous n'irons pas plus loin,...

Mme Patricia Schillinger. C'est la troisième fois !

M. Bruno Retailleau. ... à cause de votre gouvernement, monsieur le ministre.

Mes chers collègues, un budget, ce ne sont pas que des chiffres alignés dans des colonnes ! Un budget, c'est un choix, une politique ! Or ceux que vous défendez sont de mauvais choix. Je m'en explique : un budget doit préparer l'avenir. Or vous sacrifiez le long terme au court terme, et l'avenir au présent.

C'est la raison pour laquelle nous avons voulu poser un acte politique. Ce n'est pas à la technique budgétaire de tenir la politique. C'est à la politique, au sens que l'on donne à notre action, qu'il revient de tenir la technique.

Oui, nous avons voulu sortir pour une fois du train-train budgétaire et affirmer un certain nombre de vérités ! Le vote auquel nous allons procéder aujourd'hui est un signal d'alarme, à l'intention non pas du Gouvernement, mais de nos compatriotes. Tous les Français doivent le savoir : la situation réelle n'est pas celle que vous décrivez.

Monsieur le ministre, voilà quelques instants, vous avez parlé de malice. Mais, franchement, la fin du « quoi qu'il en coûte », ce n'est pas de la malice : c'est une grosse blague !

Certes, nous avons voté les différentes lois de finances rectificatives pour répondre à la crise. Nous visons non pas les dépenses nécessaires pour en traiter les conséquences, mais la folie dépensière qui prend appui sur cette crise et qui pourtant n'a rien à voir avec elle, comme le rappelait notre rapporteur général voilà quelques instants. Nous visons une dérive de 100 milliards d'euros de dépenses ordinaires, comme le souligne la Cour des comptes, et pas de dépenses liées au covid-19. Mes chers collègues, c'est le record depuis quinze ans !

Nous visons également l'accumulation des déficits, sociaux, mais aussi budgétaires, sans précédent – c'est du jamais vu ! – qui gonfle notre endettement au point de faire demain de la France un risque systémique de l'Europe ! Un jour, avec l'inflation, en Allemagne notamment, les taux vont remonter, et ce sera alors la catastrophe ! Aujourd'hui, nous voulons avertir solennellement nos compatriotes !

Nous visons aussi les quarante-deux annonces depuis l'été, pour 25 milliards d'euros, soit 400 millions d'euros par jour depuis le mois de septembre. Certes, Noël est à quelques encablures. Mais les Français ne sont pas les ravis de la crèche, et nous ne voulons pas non plus qu'ils soient les dindons de la farce ! (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

Monsieur le ministre, le budget que vous défendez est indéfendable, car c'est un budget de campagne électorale, et de la campagne électorale la plus chère de la V^e République !

M. Bruno Sido. Eh oui !

Mme Patricia Schillinger. Quelles sont vos propositions ?

M. Bruno Retailleau. Si je devais résumer notre position par une seule formule, je citerais Balzac : « Aucune génération n'a le droit d'en amoindrir une autre. » Or c'est précisément ce que vous faites. Mes chers collègues, voilà où est le sabotage de l'avenir et des futures générations ! (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

Voilà un Président de la République qui avait promis qu'il allait tout réformer et tout changer. Il a pourtant tout continué et si peu réformé. Il aura été le seul en trente ans à ne pas avoir assumé une véritable réforme des retraites.

Voilà un Président de la République qui avait promis au pays une cure de jeunesse et un monde nouveau. Or il utilise les plus vieilles ficelles de la classe politique depuis quarante ans : toujours plus de dépenses publiques ! (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*) Un problème ? De la dépense publique ! Mais si la dépense publique servait à mesurer la qualité et l'efficacité des politiques publiques, la France serait à l'avant-garde du bonheur universel !

Voilà un Président de la République qui aura concentré entre ses mains tant de pouvoirs. Jamais le Parlement n'aura été aussi affaibli que durant ce quinquennat, comme en témoigne le dépôt par le Gouvernement de 125 amendements budgétaires en première lecture à l'Assemblée nationale. Mais tant de pouvoirs pour quel résultat ? Notre pays est le dernier pour ce qui concerne les dépenses publiques, les prélèvements obligatoires et la balance commerciale. Certes, la croissance se porte mieux, mais ce n'est qu'un rattrapage.

Malheureusement, durant ce quinquennat, Emmanuel Macron n'aura en rien remédié au « malheur français », pour reprendre le titre de l'un des célèbres livres du philosophe français Marcel Gauchet. (*Bravo! et applaudissements prolongés sur les travées du groupe Les Républicains.*)

M. le président. La parole est à Mme Sophie Taillé-Polian, pour le groupe Écologiste – Solidarité et Territoires. (*Applaudissements sur les travées du groupe GEST.*)

Mme Sophie Taillé-Polian. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, au nom du groupe Écologiste – Solidarité et Territoires, je voudrais exprimer notre profond regret du simulacre de discussion auquel nous avons assisté ces deux derniers jours. C'était le TGV : à peine seize amendements du groupe Les Républicains, aucun avis sur rien, un désert de dialogue et de discussion.

Oui, monsieur Retailleau, votre acte est grave, car il affaiblit la démocratie! (*Exclamations sur des travées du groupe Les Républicains.*)

Lorsque nous avons examiné l'unique amendement tout à l'heure, chacun a essayé de se rejeter la faute. Je crois que ce n'est pas à l'honneur des débats du Parlement.

Mme Sophie Primas. Heureusement que vous êtes là!

Mme Sophie Taillé-Polian. Pourtant, sur les recettes, vous faites montre d'une grande cohérence avec les positions du Gouvernement.

M. Marc-Philippe Daubresse. Et *quid* des vôtres?

Mme Sophie Taillé-Polian. Vous présentez une addiction commune aux baisses d'impôts. Vous partagez le même rejet des dépenses de solidarité. Vous refusez ensemble le respect des accords de Paris.

Je souhaite adresser un message de sympathie au rapporteur général, qui a toujours été présent durant nos débats et qui a motivé ses avis défavorables aux amendements de la gauche, car hormis le groupe Union Centriste, que je salue, la gauche a été la seule à en déposer. Lui a fait le travail quand le ministre se contentait de dire : « Même avis ». Voilà la tonalité de ces quelques heures de travail en commun!

Le refus de se donner les moyens de répondre aux enjeux de la crise *via* des recettes nouvelles vous est commun.

Ensemble, vous préparez l'austérité à venir, car vous rejetez les dépenses publiques. Dans ces conditions, je vous pose la question. Pourquoi n'approuvez-vous pas les recettes, puisque vous êtes en accord, pour ensuite rejeter les dépenses? Nous pourrions alors voir où vous comptez couper dans les dépenses publiques, à quelles demandes de la population vous avez l'intention de ne pas répondre. Les choses auraient été plus claires si nous avions pu poursuivre le débat!

Oui, si vous êtes élus, les uns ou les autres, l'austérité à venir et la vie seront bien dures pour les Françaises et les Français. Je pense notamment à la réforme des retraites que Bruno Le Maire nous a annoncée, lors de son passage éclair au Sénat, qu'elle était certaine en cas de réélection.

Le groupe Écologiste – Solidarité et Territoires votera en cohérence avec ses convictions, contre les recettes. (*Exclamations ironiques sur les travées du groupe Les Républicains.*)

M. Marc-Philippe Daubresse. La démonstration est laborieuse!

Mme Sophie Taillé-Polian. Nous pensons qu'il est essentiel de réhabiliter l'impôt. Nous plaçons pour un impôt juste, pour un budget qui lutte contre l'évasion et l'optimisation fiscales, un budget où les ménages modestes contribuent moins en proportion que les plus aisés.

Nous voulons réhabiliter la dépense publique, mais la dépense publique utile, pas ces aides aux entreprises qui arrosent le sable en se refusant toujours à demander des conditionnalités, ces mêmes conditionnalités, précises et pointues, que vous en exigez dès lors qu'il s'agit de verser une aide aux personnes les plus en difficulté. Encore une de vos ressemblances!

Voilà pourquoi nous voterons contre ce budget. Notre vote est cohérent.

Bruno Le Maire, qui est resté une heure avec nous, n'a eu de cesse de vanter le travail; je remercie d'ailleurs Olivier Dussopt, dont la présence a été constante durant nos débats. Mais j'observe que, dans ce budget, le travail est bien plus taxé que le capital. On se refuse à voir la réalité en face. Notre pays a besoin d'une vaste réforme fiscale, pour la justice dans notre pays, pour financer la solidarité et la transition écologique! (*Bravo! et applaudissements sur les travées du groupe GEST.*)

M. le président. La parole est à M. Pascal Savoldelli, pour le groupe communiste républicain citoyen et écologiste. (*Applaudissements sur les travées du groupe CRCE.*)

M. Pascal Savoldelli. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous avons proposé d'éviter un faux débat avec le dépôt de notre motion tendant à opposer la question préalable. C'était un appel à un vote sanction. Or c'est précisément un vote sanction que vous vous apprêtez à émettre! Vous voilà contraints, chers collègues du groupe Les Républicains, de faire la démonstration d'un simulacre d'alternative, alors que vous avez toujours voté les projets de lois de finances de ce gouvernement.

La majorité sénatoriale parle d'« insincérité politique ». C'est difficilement crédible quand, dans le même temps, elle imagine à la hâte un dispositif de soutien au pouvoir d'achat qui ne concerne plus que 6,1 millions de nos concitoyens, alors qu'un autre en concernait 36 millions!

M. Éric Bocquet. Très bien!

M. Pascal Savoldelli. Le même groupe politique ignore le non-recours pour près d'un tiers des ayants droit à la prime d'activité. *Idem* pour les minima sociaux. Le même groupe politique vole au secours du Gouvernement, en trouvant 1,7 milliard d'euros et 2,1 milliards d'euros à économiser sur le « ruissellement » du pouvoir d'achat en faveur des ménages les plus modestes!

Ce budget est effectivement incomplet et insincère politiquement. Il est ponctué par une affluence d'amendements gouvernementaux, pas moins de 149, sans compter les passerelles de consensus établies avec la majorité sénatoriale. En témoigne l'effet d'annonce d'un plan d'investissement de 34 milliards d'euros sans aucune garantie démocratique.

Le dogme libéral irrigue la moindre ligne budgétaire de ce projet de loi de finances. Pour cette seule première partie, vous nous présentez des avantages fiscaux pour la transmission d'entreprises, des avantages fiscaux pour la cession de titre ou d'entreprise, des avantages fiscaux pour les grands propriétaires agricoles – mais il n'y a rien pour les petits propriétaires agricoles –, bref, des avantages fiscaux à toute vaie visant à éroder la moindre des impositions pour, à terme, la supprimer.

L'examen de la partie du projet de loi de finances consacrée aux recettes a, une fois de plus, été l'occasion de discuter des dépenses. Nous avons observé le silence de la majorité de la droite, même si Bruno Retailleau vient d'utiliser à grand bruit la fonction tribunitienne.

Comment en sommes-nous arrivés là ? Le régime présidentiel est en accélération électoraliste. Il instrumentalise et disqualifie tout débat budgétaire de qualité au Sénat ! Il aura fallu moins d'une journée de débats pour aboutir à un texte finalement dérisoire par rapport à des désaccords supposés et revendiqués entre la droite et la droite et entre la droite et le Gouvernement ! (*Applaudissements sur les travées du groupe CRCE.*)

Autant dire que notre institution a été prise dans un étau qui ne fait pas grandir la démocratie représentative ! Cette triste prestation ne manquera pas d'alimenter les constats de l'écrivain Bruno Le Maire, qui souhaite – et c'est grave ! – « limiter les compétences du Sénat en matière budgétaire à des observations et à une approbation finale, et non plus à une lecture complète ». (*Huées sur les travées du groupe Les Républicains.*) Cela reviendrait à réduire le Sénat à un rôle de consultant, sans pouvoir de proposition, et d'observateur de la politique du Gouvernement. (*Applaudissements sur les travées des groupes CRCE et SER, ainsi que sur des travées du groupe Les Républicains.*)

La seule position claire aurait été d'utiliser les outils institutionnels à notre disposition pour rejeter en bloc ce projet de loi de finances. C'est ce qu'a fait le groupe communiste républicain citoyen et écologiste avec le dépôt de la motion tendant à opposer la question préalable.

Monsieur le ministre, notre groupe n'a pas été démenti sur la croissance en trompe-l'œil. Notre groupe n'a pas été contredit lorsque j'affirmais que le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté depuis le début du quinquennat. Notre groupe pourrait reprendre à son compte cet extrait de l'un des rapports de la Cour des comptes relatifs aux finances locales, qui résume bien la situation que nous connaissons depuis 2017 : « Tous les niveaux de collectivités voient leur panier fiscal profondément modifié », sans que les objectifs ayant présidé aux réformes soient toujours atteints.

Nous souhaitons supprimer le prélèvement forfaitaire unique abaissant substantiellement la fiscalité des dividendes, ou encore – c'était attendu ! – rétablir l'ISF, symbole de justice fiscale et sociale. (*Applaudissements sur les travées du groupe CRCE. – M. Patrick Kanner applaudit également.*)

Quelques jours après la fin de la COP26, ce budget reconduit des niches fiscales coûteuses et nocives, ignorant ainsi l'urgence de réduction de nos émissions de CO₂.

Lorsque vous vous adressez aux membres de notre groupe, vous n'avez de cesse d'invoquer l'« esprit de responsabilité », comme si celui-ci appartenait à un camp. Je vous le dis clairement : être en responsabilité, c'est savoir dire non ! Être sincère, c'est avoir déposé la question préalable ! Notre rejet est de gauche, et il est aussi responsable que sincère ! (*Applaudissements sur les travées du groupe CRCE et sur des travées du groupe SER.*)

M. le président. La parole est à Mme Sylvie Vermeillet, pour le groupe Union Centriste. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC.*)

Mme Sylvie Vermeillet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le groupe Union Centriste a abordé la discussion de ce projet de loi de finances pour 2022 avec l'intention d'en examiner les deux volets : les recettes,

dans un premier temps de la discussion qui s'achève aujourd'hui, mais également les dépenses, lesquelles concentrent la moelle de ce projet de budget.

Nous exerçons, en tant que parlementaires, un rôle central pour le consentement démocratique à l'impôt et symétriquement, pour ainsi dire, un rôle cardinal d'autorisation, de contrôle et, de manière certes plus limitée, de détermination des dépenses de l'État.

Il nous apparaît difficile de dissocier ces deux missions, dès lors que l'objet premier des recettes que nous avons examinées depuis jeudi dernier réside dans le financement de la dépense dont nous aurions dû débattre à compter de ce soir. Par cohérence, nous aurions donc souhaité aller au bout de cet ultime marathon budgétaire de la mandature.

Dernier du quinquennat, ce budget est aussi celui qui signe la sortie de la crise sanitaire et le parachèvement de la relance économique.

Compte tenu de l'état de délabrement de nos finances publiques, état lié tantôt à la nécessaire réponse de l'État à l'épidémie de covid-19, tantôt, il faut bien le dire, à un certain laisser-aller budgétaire de type préélectoral, notre groupe avait entamé l'examen du budget avec le souci de défendre une ligne budgétaire vertueuse.

Du côté fiscal, nous avons proposé, dans le sillage de ce qui avait été avancé par le précédent rapporteur général de la commission des finances, Albéric de Montgolfier, mais avec cette fois-ci un effet immédiat, de transformer l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) en impôt sur la fortune improductive, afin notamment de réintroduire dans l'assiette fiscale de l'IFI le patrimoine polluant dit « luxueux » et, ainsi, de respecter les engagements environnementaux pris lors des accords de Paris. La taxation des voitures, yachts et autres avions est un enjeu écologique avant d'être un enjeu financier, et les imperfections de l'IFI mériteraient d'être gommées.

En fait de convergence entre efficacité fiscale et préoccupation environnementale, nous saluons la création, sur l'initiative de notre collègue Vincent Capo-Canellas, d'un suramortissement pour l'acquisition d'avions peu polluants.

De même, nous nous réjouissons de l'adoption d'un mécanisme anti-abus renforcé de lutte contre les montages frauduleux d'arbitrage de dividendes, qui nous auraient fait perdre en vingt ans au moins 33 milliards d'euros de recettes fiscales. Cette proposition, formulée au sein de notre groupe par Nathalie Goulet, le fut aussi par d'autres, preuve de la capacité du Sénat à transcender les clivages de manière intelligente et sereine.

Je tiens ici à insister sur la qualité et la pondération des débats que nous avons eus, dans une atmosphère toujours courtoise. Les avancées obtenues par le Sénat, au travers d'amendements émanant de toutes les travées de l'hémicycle, le traduisent parfaitement bien.

L'examen de la première partie de ce projet de loi de finances a permis à notre groupe de récolter une jolie moisson, avec plus du quart des amendements adoptés.

Outre ceux sur l'IFI et la fraude à l'arbitrage de dividendes, nous nous félicitons des amendements, peu dispendieux, mais fort utiles, adoptés sur l'initiative des membres du groupe Union Centriste en faveur des services à la personne, des veuves d'anciens combattants, des agriculteurs, des doctorants, ou encore de la filière bois. J'ai ici à l'esprit les

amendements de mes collègues Anne-Catherine Lozier, Pascal Martin, Pierre Louault, Laurent Lafon ou encore Michel Canévet.

Une autre satisfaction pour nous a été de voir adopter des mesures en faveur des collectivités territoriales et de leurs élus, au travers d'amendements déposés par des membres de notre groupe siégeant à la commission des finances, notamment Bernard Delcros, Hervé Maurey, Jean-Michel Arnaud, Vincent Delahaye, Jean-Marie Mizzon et moi-même... (*Exclamations ironiques sur les travées du groupe Les Républicains.*)

M. Bruno Sido. Il en manque encore!

Mme Sylvie Vermeillet. ... qui me félicite tout particulièrement de l'augmentation de la dotation élu local.

Nos regrets quant à l'arrêt prématuré de la discussion sont d'autant plus grands que nous avons, du côté des dépenses, des propositions à faire. Malheureusement, le débat semble devoir se clore là.

Dans ces conditions, malgré les améliorations évoquées, les membres du groupe Union Centriste, dans leur unanimité, ne prendront pas part au vote de la première partie. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC.*)

M. David Assouline. Ce n'est pas très grave!

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Requier, pour le groupe du Rassemblement Démocratique et Social Européen. (*Applaudissements sur les travées du groupe RDSE.*)

M. Jean-Claude Requier. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le groupe du RDSE votera les recettes. (*Exclamations sur les travées des groupes Les Républicains et SER.*)

Ce n'est pas pour donner un quitus au Gouvernement ni pour approuver la dette colossale qui se creuse.

M. Rachid Temal. Pourquoi, alors?

M. Jean-Claude Requier. Mais nous souhaitons poursuivre le débat et examiner les dépenses de seconde partie, avant, éventuellement, de voter contre le budget s'il ne nous convient pas.

J'ai entendu dire que ce budget était électoral... C'est vrai! (*Nouvelles exclamations.*) Mais, entre nous, mes chers collègues, nous ne sommes pas des perdreaux de l'année. (*Rires. – Applaudissements sur les travées du groupe RDSE, ainsi que sur des travées des groupes UC et Les Républicains.*)

Comme le soulignait Roger Karoutchi, des budgets – de gauche, comme de droite –, on en a vu! D'après mon expérience, jamais une mesure impopulaire n'a été votée à la veille des élections; c'est reporté, systématiquement, en début de mandat. (*Applaudissements sur les travées du groupe RDSE.*)

D'ailleurs, comme le disait Georges Clemenceau, on ne ment jamais autant qu'avant les élections, pendant la guerre et, monsieur le président, après la chasse. (*Rires. – Bravo! et applaudissements sur les travées du groupe RDSE, ainsi que sur des travées des groupes UC et Les Républicains.*)

Une coalition de circonstance va donc mettre un terme au débat, formée, d'un côté, par ceux qui sont pour la dépense publique et l'impôt – Éric Bocquet a dit qu'il fallait actionner le levier fiscal afin, en particulier, de taxer les plus riches – et, de l'autre, par ceux qui sont pour la réduction des dépenses, sans que l'on sache trop lesquelles encore (*Rires sur les travées du groupe RDSE.*), et pour l'allègement de l'imposition et des taxes.

La discussion budgétaire, donc, risque d'être arrêtée. Pour notre part, nous sommes favorables à ce qu'elle se poursuive, et ce pour trois raisons.

Première raison, le respect dû à ceux qui ont travaillé sur ce budget: sénateurs, rapporteurs, personnes auditionnées, collaborateurs de groupe. (*Mme Patricia Schillinger et M. Thani Mohamed Soilihi applaudissent.*) Tout le travail préparatoire qui a été réalisé en amont de cette semaine méritait d'être mis sur la place publique. (*Applaudissements sur les travées des groupes RDSE et RDPI.*)

Deuxième raison, la possibilité de discuter le budget en séance. La séance publique, c'est le cœur du Sénat, le moment où se prennent les décisions, où l'on peut modifier, amender, modérer, récrire un texte. Nous parlons ici de notre pouvoir d'amendement et, même si l'on sait très bien que dans un régime de bicamérisme inégal l'Assemblée nationale l'emporte, nous pouvons au moins, au travers de nos amendements, faire remonter les besoins des territoires et les demandes de nos concitoyens. (*Applaudissements sur les travées du groupe RDSE.*)

Troisième raison, la défense du Sénat et du bicamérisme. Comme vous le savez, mes chers collègues, mon groupe y est très attaché.

M. Roger Karoutchi. Très bien!

M. Jean-Claude Requier. Pourquoi? Parce que, chaque fois que nous avons eu dans l'histoire une assemblée unique, nous avons eu un régime autoritaire. Pensez à la Convention, avec la Terreur; à la Seconde République, avec le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte. Nous sommes donc favorables à l'existence d'une seconde chambre, qui modère et tempère les excès – parfois – ou les précipitations de la première.

Ce n'est pas, je crois, le sens dans lequel nous allons aujourd'hui. Il me semble plutôt que nous nous tirons une balle dans le pied.

M. Daniel Salmon. Ça, c'est un chasseur!

M. Jean-Claude Requier. « À quoi sert le Sénat? » risquent de se demander un bon nombre de nos compatriotes, puisque le budget sera de toute façon voté? Et d'en conclure qu'il faut réformer notre chambre, peut-être lui enlever quelques pouvoirs, voire la supprimer...

Voilà pourquoi nous estimions, avec la grande liberté et la diversité qui nous caractérisent, qu'il était plus judicieux de continuer la discussion, et c'est ce que notre groupe appelait de ses vœux.

Je conclurai l'exposé de ces quelques observations en paraphrasant le slogan du *Canard enchaîné* sur la liberté de la presse: le bicamérisme ne s'use que quand on ne s'en sert pas! (*Exclamations. – Applaudissements sur les travées du groupe RDSE, ainsi que sur des travées des groupes RDPI, INDEP, UC et Les Républicains.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. Olivier Dussopt, ministre délégué. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, au vu des explications de vote tout juste délivrées par les orateurs des différents groupes, vous imaginez bien que le représentant du Gouvernement que je suis devine le sort réservé par le Sénat à la première partie du projet de loi de finances.

Avant que la Haute Assemblée ne s'exprime souverainement, je voudrais simplement vous dire deux mots.

Le premier pour exprimer des regrets.

J'aurais évidemment préféré, notamment parce que, vous le savez, je prends plutôt du plaisir à débattre avec vous, que nous poursuivions le débat sur la seconde partie du projet de loi de finances. Nous aurions ainsi pu évoquer les dépenses et, comme l'a souligné à l'instant Jean-Claude Requier, j'aurais entendu avec beaucoup d'intérêt les propositions tant de celles et de ceux qui veulent améliorer les politiques publiques que de celles et de ceux qui proposent des réductions de dépenses – et l'opinion publique, à travers la représentation nationale, aurait été éclairée sur la réalité des dépenses appelées à être coupées.

Par ailleurs, je trouve que cette séance, en dépit de son caractère solennel – qui s'impose puisqu'il s'agit d'un vote de première partie de projet de loi de finances, un vote important –, est moins sereine, en tout cas plus théâtrale que d'autres débats que nous avons pu avoir sur ce projet de loi de finances, mais aussi sur les différents textes financiers examinés conjointement au cours du quinquennat.

Le second mot sera pour exprimer une forme d'incompréhension, que je ne peux pas vous cacher.

Là aussi – il me pardonnera, je ne veux pas lui nuire –, les observations de Jean-Claude Requier sonnent particulièrement juste. Oui, une assemblée parlementaire a intérêt à légiférer, à porter des contre-propositions et, si l'on veut aller au bout de ma logique, à « battre » le Gouvernement en présentant une proposition totalement alternative à la sienne.

Votre assemblée a adopté un certain nombre de mesures, sur l'éligibilité à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) des dépenses de défense extérieures contre l'incendie, sur les contrats d'assurance, sur la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), sur l'avancement des versements du Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA). Je suis au regret de dire à l'ensemble des sénateurs qui s'apprentent à voter contre cette première partie que, si le Sénat peine parfois à faire valoir ses positions face à l'Assemblée nationale, cette fois-ci, elles ne seront même pas défendues !

M. Marc-Philippe Daubresse. Encore faut-il que les commissions mixtes paritaires aboutissent !

M. Olivier Dussopt, ministre délégué. La page rendue à l'Assemblée nationale étant effectivement blanche, cette dernière ne pourra se saisir que du projet de loi de finances qu'elle a elle-même adopté en première lecture, sans que les apports de votre chambre puissent être intégrés à quelque discussion que ce soit. (*M. André Guiol applaudit. – Protestations sur les travées du groupe Les Républicains.*)

Pour terminer, monsieur le président Retailleau, vous avez cité Balzac et, au-delà du désaccord profond qui nous oppose aujourd'hui, nous avons cet auteur en partage – ma préférence va au Colonel Chabert, mais peut-être profiterons-nous d'une autre occasion pour comparer nos goûts en la matière... Dans *La Recherche de l'absolu*, Balzac écrit : « Beaucoup d'hommes ont un orgueil qui les pousse à cacher leurs combats et à ne se montrer que victorieux. » Alors que cette séance touche à sa fin, cette réflexion s'impose peut-être ! (*Applaudissements sur les travées des groupes RDPI et RDSE.*)

M. le président. Je mets aux voix, modifié, l'ensemble de la première partie du projet de loi de finances pour 2022.

Je rappelle au Sénat que, conformément à l'article 42 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances et à l'article 47 *bis*, alinéa 2, de notre règlement, lorsque le Sénat n'adopte pas la première partie du projet de loi de finances, l'ensemble du projet de loi est considéré comme rejeté.

En application de l'article 59 du règlement, le scrutin public ordinaire est de droit.

Il va y être procédé dans les conditions fixées par l'article 56 du règlement.

Le scrutin est ouvert.

(*Le scrutin a lieu.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter?...

Le scrutin est clos.

J'invite Mmes et MM. les secrétaires à constater le résultat du scrutin.

(*Mmes et MM. les secrétaires constatent le résultat du scrutin.*)

M. le président. Voici, compte tenu de l'ensemble des délégations de vote accordées par les sénateurs aux groupes politiques et notifiées à la présidence, le résultat du scrutin n° 49 :

Nombre de votants	290
Nombre de suffrages exprimés	289
Pour l'adoption	52
Contre	237

Le Sénat n'a pas adopté. (*M. Bruno Sido applaudit.*)

En conséquence, mes chers collègues, en application de l'article 42 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances et de l'article 47 *bis* de notre règlement, l'ensemble du projet de loi de finances pour 2022 est considéré comme rejeté.

La parole est à M. le président de la commission.

M. Claude Raynal, président de la commission des finances. Vous le comprendrez, mes chers collègues, en tant que président de la commission des finances, désigné pour animer et organiser ce débat budgétaire, je ne peux que regretter que nous n'examinions pas l'ensemble du projet de loi de finances.

Je le regrette d'autant plus, d'ailleurs, que la séance de ce jour est la plus riche et la plus animée depuis jeudi dernier. En définitive, nous nous privons d'une séquence qui aurait pu, elle aussi, être très riche et animée.

Je voudrais en cet instant remercier l'ensemble des rapporteurs spéciaux de la commission des finances pour leurs rapports budgétaires, qui restent des documents de travail pour nous tous comme pour l'extérieur.

Je voudrais également remercier tous les rapporteurs pour avis et les administrateurs ayant concouru à nos travaux. (*Applaudissements.*)

Si vous le permettez, je remercierai aussi notre rapporteur général, Jean-François Husson, qui a, à la fois, tenu le choc et animé les discussions, en essayant de les relancer chaque fois que c'était possible. (*Applaudissements.*)

Enfin, je voudrais remercier notre ministre Olivier Dussopt – j'aurais bien voulu pouvoir dire « nos ministres » – de sa présence régulière à nos côtés. Au-delà de ce qui peut nous séparer, il a toujours fait preuve de beaucoup de courtoisie et d'une grande volonté de convaincre. (*Applaudissements.*)

M. le président. À mon tour, monsieur le président de la commission des finances, monsieur le rapporteur général, je tiens à vous remercier de la qualité des travaux conduits dans le cadre budgétaire, mais aussi tout au long de l'année, à travers les réflexions et propositions portées par cette commission.

Je salue également les rapporteurs spéciaux et les rapporteurs pour avis de l'ensemble des commissions pour leur travail, ainsi, bien sûr, que toutes les équipes d'administrateurs pour leur mobilisation. Effectivement, nous disposons d'une somme de travaux que le Sénat pourra utiliser et qui, en dehors de son enceinte, trouvera aussi son utilité.

Permettez-moi enfin de vous remercier, monsieur le ministre, de votre présence, de vos réponses et de votre courtoisie. Au fond, je le sens, vous vous plaisez bien au Sénat. (*Sourires. – M. Pierre Louault applaudit.*) Puisse cet attachement en contaminer d'autres, qui, me semble-t-il, tireraient profit de l'apaisement, de l'éclairage et peut-être de l'ouverture que l'on trouve dans cette maison.

Merci à tous! (*Applaudissements.*)

4

CONVOCATION DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

M. le président. Mes chers collègues, je vous informe que j'ai convoqué la conférence des présidents à dix-sept heures trente pour fixer l'ordre du jour de la suite de nos travaux.

5

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à demain, mercredi 24 novembre 2021 :

À quinze heures :

Questions d'actualité du Gouvernement.

À seize heures trente et le soir :

Sous réserve de sa transmission, nouvelle lecture du projet de loi de finances rectificative pour 2021 (texte A.N., n° 4702).

Personne ne demande la parole?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à quinze heures cinquante.*)

NOMINATION DE MEMBRES D'UNE MISSION D'INFORMATION

Aucune opposition ne s'étant manifestée dans le délai d'une heure prévu par l'article 8 du règlement, la liste des candidatures préalablement publiée est ratifiée.

Mission d'information sur le thème « Protéger et accompagner les individus en construisant la sécurité sociale écologique du XXI^e siècle »

Mmes Cathy Apourceau-Poly, Martine Berthet, MM. Joël Bigot, François Calvet, Mme Marta de Cidrac, MM. Guillaume Chevrollier, Mathieu Darnaud, Mmes Nassimah Dindar, Nadège Havet, M. Olivier Henno, Mmes Micheline Jacques, Annie Le Houerou, Anne-Catherine Loïsier, MM. Didier Mandelli, Alain Marc, Mmes Guylène Pantel, Émilienne Poumirol, Frédérique Puissat et Mélanie Vogel.

Pour la Directrice des comptes rendus du Sénat, le Chef de publication

ÉTIENNE BOULENGER

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

de la séance

du mardi 23 novembre 2021

SCRUTIN N° 49

sur l'ensemble de la première partie du projet de loi de finances, adopté par l'Assemblée nationale, pour 2022, compte tenu de l'ensemble des délégations de vote accordées par les sénateurs aux groupes politiques et notifiées à la Présidence :

Nombre de votants	290
Suffrages exprimés	289
Pour	52
Contre	237

Le Sénat n'a pas adopté

ANALYSE DU SCRUTIN

GRUPE LES RÉPUBLICAINS (146) :

Pour : 1 M. Jean-Pierre Grand

Contre : 144

N'a pas pris part au vote : 1 M. Gérard Larcher, Président du Sénat, qui présidait la séance

GRUPE SOCIALISTE, ÉCOLOGISTE ET RÉPUBLICAIN (65) :

Contre : 65

GRUPE UNION CENTRISTE (56) :

N'ont pas pris part au vote : 56 MM. Jean-Michel Arnaud, Arnaud de Belenet, Mme Annick Billon, MM. François Bonneau, Philippe Bonnacarrère, Olivier Cadic, Michel Canévet, Vincent Capo-Canellas, Alain Cazabonne, Patrick Chauvet, Olivier Cigolotti, Vincent Delahaye, Bernard Delcros, Stéphane Demilly, Yves Détraigne, Mmes Brigitte Devésa, Nassimah Dindar, Élisabeth Doineau, M. Alain Duffourg, Mme Françoise Férat, M. Philippe Folliot, Mmes Catherine Fournier, Françoise Gatel, Nathalie Goulet, Jocelyne Guidez, MM. Olivier Henno, Loïc Hervé, Mme Christine Herzog, M. Jean Hingray, Mme Annick Jacquemet, MM. Jean-Marie Janssens, Claude Kern, Mme Sonia de La Provôté, MM. Laurent Lafon, Michel Laugier, Jacques Le Nay, Mme Valérie Létard, M. Pierre-Antoine Levi, Mme Anne-Catherine Loisier, MM. Jean-François Longeot, Pierre Louault, Hervé Marseille, Pascal Martin, Hervé Maurey, Jean-Marie Mizzon, Jean-Pierre Moga, Mmes Catherine Morin-Desailly, Évelyne Perrot, MM. Gérard Poadja, Jean-Paul Prince, Mmes Denise Saint-Pé, Nadia Sollogoub, Lana Tetuanui, M. Jean-Marie Vanlerenberghe, Mmes Dominique Vérien, Sylvie Vermeillet

GRUPE RASSEMBLEMENT DES DÉMOCRATES, PROGRESSISTES ET INDÉPENDANTS (23) :

Pour : 23

GRUPE COMMUNISTE RÉPUBLICAIN CITOYEN ET ÉCOLOGISTE (15) :

Contre : 15

GRUPE DU RASSEMBLEMENT DÉMOCRATIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN (15) :

Pour : 14

Abstention : 1 M. Jean-Pierre Corbisez

GRUPE LES INDÉPENDANTS - RÉPUBLIQUE ET TERRITOIRES (13) :

Pour : 13

GRUPE ÉCOLOGISTE - SOLIDARITÉ ET TERRITOIRES (12) :

Contre : 12

RÉUNION ADMINISTRATIVE DES SÉNATEURS NE FIGURANT SUR LA LISTE D'AUCUN GROUPE (3) :

Pour : 1 M. Jean Louis Masson

Contre : 1 Mme Esther Benbassa

N'a pas pris part au vote : 1 M. Stéphane Ravier

Ont voté pour :

Stéphane Artano	Jean-Noël Guérini	Franck Menonville
Julien Bargeton	Joël Guerriau	Thani Mohamed
Christian Bilhac	Véronique Guillotin	Soilihi
Bernard Buis	André Guiol	Guyène Pantel
Henri Cabanel	Abdallah Hassani	Vanina Paoli-Gagin
Emmanuel Capus	Nadège Haver	Georges Patient
Maryse Carrère	Ludovic Haye	François Patriat
Samantha Cazebonne	Xavier Iacovelli	Marie-Laure Phinera-
Daniel Chasseing	Mikaele Kulimoetoke	Horth
Jean-Pierre Decool	Jean-Louis Lagourgue	Didier Rambaud
Nathalie Delattre	Olivier Léonhardt	Jean-Claude Requier
Michel Dennemont	Martin Lévrier	Alain Richard
Nicole Duranton	Claude Malhuret	Teva Rohfritsch
Marie Evrard	Alain Marc	Jean-Yves Roux
Bernard Fialaire	Frédéric Marchand	Patricia Schillinger
André Gattolin	Jean Louis Masson	Dominique Théophile
Éric Gold	Pierre Médevielle	Pierre-Jean Verzelen
Jean-Pierre Grand	Colette Mélot	Dany Wattedled

Ont voté contre :

Pascal Allizard	Philippe Bas	Jean-Baptiste Blanc
Jean-Claude Anglars	Jérôme Bascher	Florence Blatrix
Maurice Antiste	Arnaud Bazin	Contat
Cathy Apourceau-Poly	Bruno Belin	Éric Bocquet
Viviane Artigalas	Nadine Bellurot	Christine Bonfanti-
Éliane Assassi	Catherine Belrhiti	Dossat
David Assouline	Guy Benarroche	François Bonhomme
Serge Babary	Esther Benbassa	Bernard Bonne
Jérémy Bacchi	Martine Berthet	Nicole Bonnefoy
Jean Bacci	Joël Bigot	Michel Bonnus
Jean-Pierre Bansard	Étienne Blanc	

Alexandra Borchio Fontimp Denis Bouad Gilbert Bouchet Céline Boulay- Espéronnier Yves Bouloux Hussein Bourgi Toine Bourrat Jean-Marc Boyer Valérie Boyer Isabelle Briquet Max Brisson Céline Brulin François-Noël Buffet Laurent Burgoa Alain Cadec François Calvet Christian Cambon Agnès Canayer Rémi Cardon Jean-Noël Cardoux Marie-Arlette Carlotti Anne Chain-Larché Patrick Chaize Yan Chantrel Pierre Charon Alain Chatillon Marie-Christine Chauvin Guillaume Chevrollier Marta de Cidrac Laurence Cohen Catherine Conconne Hélène Conway- Mouret Édouard Courtial Thierry Cozic Cécile Cukierman Pierre Cuypers Michel Dagbert Ronan Dantec Laure Darcos Mathieu Darnaud Marc-Philippe Daubresse Annie Delmont- Koropoulis Patricia Demas Catherine Deroche Chantal Deseyne Gilbert-Luc Devinaz	Catherine Di Folco Philippe Dominati Thomas Dossus Sabine Drexler Catherine Dumas Françoise Dumont Laurent Duplomb Jérôme Durain Vincent Éblé Frédérique Espagnac Dominique Estrosi Sassone Jacqueline Eustache- Brinio Gilbert Favreau Rémi Féraud Corinne Féret Jacques Fernique Jean-Luc Fichet Martine Filleul Bernard Fournier Christophe-André Frassa Pierre Frogier Laurence Garnier Joëlle Garriaud- Maylam Fabien Gay Fabien Genet Frédérique Gerbaud Hervé Gillé Guillaume Gontard Béatrice Gosselin Sylvie Goy-Chavent Michelle Gréaume Daniel Gremillet Jacques Groperrin Pascale Gruny Charles Guené Daniel Gueret Laurence Harribey Jean-Michel Houllegatte Alain Houpert Jean-Raymond Hugonet Jean-François Husson Corinne Imbert Micheline Jacques Olivier Jacquin Victoire Jasmin Éric Jeansannetas	Patrice Joly Bernard Jomier Else Joseph Gisèle Jourda Muriel Jourda Alain Joyandet Patrick Kanner Roger Karoutchi Éric Kerrouche Christian Klinger Marie-Pierre de La Gontrie Joël Labbé Gérard Lahellec Marc Laménie Florence Lassarade Daniel Laurent Pierre Laurent Christine Lavarde Jean-Yves Leconte Antoine Lefèvre Dominique de Legge Ronan Le Gleut Annie Le Houerou Henri Leroy Stéphane Le Rudulier Brigitte Lherbier Marie-Noëlle Lienemann Gérard Longuet Vivette Lopez Jean-Jacques Lozach Monique Lubin Victorin Lurel Jacques-Bernard Magner Viviane Malet Didier Mandelli Monique de Marco Didier Marie Thierry Meignen Marie Mercier Serge Méryllou Michelle Meunier Sébastien Meurant Jean-Jacques Michau Brigitte Micouleau Alain Milon Marie-Pierre Monier Franck Montaugé Albéric de Montgolfier Philippe Mouillier	Laurence Muller- Bronn Philippe Nachbar Louis-Jean de Nicolaÿ Sylviane Noël Claude Nougéin Pierre Ouzoulias Olivier Paccaud Jean-Jacques Panunzi Paul Toussaint Parigi Philippe Paul Cyril Pellevat Philippe Pemezec Cédric Perrin Annick Petrus Stéphane Piednoir Sébastien Pla Kristina Pluchet Rémy Pointereau Raymonde Poncet Monge Émilienne Poumirol Angèle Prévaille Sophie Primas	Catherine Procaccia Frédérique Puissat Isabelle Raimond- Pavero Jean-François Rapin Claude Raynal Christian Redon- Sarrazy Damien Regnard André Reichardt Évelyne Renaud- Garabedian Bruno Retailleau Marie-Pierre Richer Olivier Rietmann Sylvie Robert Gilbert Roger Bruno Rojouan Laurence Rossignol Daniel Salmon Hugues Saury Stéphane Sautarel René-Paul Savary Michel Savin	Pascal Savoldelli Elsa Schalck Vincent Segouin Bruno Sido Jean Sol Laurent Somon Lucien Stanzione Jean-Pierre Sueur Philippe Tabarot Sophie Taillé-Polian Rachid Temal Claudine Thomas Jean-Claude Tissot Jean-Marc Todeschini Mickaël Vallet André Vallini Sabine Van Heghe Marie-Claude Varailas Yannick Vaugrenard Anne Ventalon Cédric Vial Jean Pierre Vogel Mélanie Vogel
Abstentions :					
Jean-Pierre Corbisez.					
N'ont pas pris part au vote :					
Gérard Larcher, Président du Sénat, qui présidait la séance		Jean-Michel Arnaud Arnaud de Belenet Annick Billon François Bonneau Philippe Bonnacarrère Olivier Cadic Michel Canévet Vincent Capo- Canellas Alain Cazabonne Patrick Chauvet Olivier Cigolotti Vincent Delahaye Bernard Delcros Stéphane Demilly Yves Détraigne Brigitte Devésa Nassimah Dindar		Élisabeth Doineau Alain Duffourg Françoise Férat Philippe Folliot Catherine Fournier Françoise Gatel Nathalie Goulet Jocelyne Guidez Olivier Henno Loïc Hervé Christine Herzog Jean Hingray Annick Jacquemet Jean-Marie Janssens Claude Kern Sonia de La Provôté Laurent Lafon Michel Laugier Jacques Le Nay Valérie Létard Pierre-Antoine Levi	
Anne-Catherine Loisier Jean-François Longeot Pierre Louault Hervé Marseille Pascal Martin Hervé Maurey Jean-Marie Mizzon Jean-Pierre Moga Catherine Morin- Desailly Évelyne Perrot Gérard Poadja Jean-Paul Prince Stéphane Ravier Denise Saint-Pé Nadia Sollogoub Lana Tetuanui Jean-Marie Vanlerenberghe Dominique Vérien Sylvie Vermeillet					